



Commune de
Gibloux

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL
A L'INTENTION DU
CONSEIL GENERAL

PLAN FINANCIER 2019 - 2023

BUDGET 2019

Fonctionnement

Investissements

Objet	Plan financier 2019 – 2023 - Budgets 2019 Message au Conseil général
Date	9 novembre 2018
Auteur	Service des finances – J. Crausaz

Table des matières

A. Plan financier 2019 - 2023

1.	Introduction	2
2.	Situation financière générale	2
3.	Plan financier des investissements 2019 - 2023.....	4
3.1	Plan financier des investissements en résumé	4
3.2	Calcul des frais financiers	5
3.2.1	Règles de calcul	5
3.2.2	Résultats - Récapitulation par chapitre.....	6
3.3	Impact des investissements 2019 – 2023 sur l'évolution de la dette bancaire communale	7
3.4	Tableau du plan financier des investissements	9
4.	Plan financier du fonctionnement 2019 - 2023.....	10
4.1	Taux d'évolution des charges et des produits de fonctionnement	11
4.2	Quelques commentaires par chapitre	13
4.3	Résultats.....	14

B. Budget de fonctionnement 2019

1.	Introduction	16
2.	Commentaires généraux	17
2.1	Paramètres généraux	17
2.2	Règles générales d'évaluation.....	17
3.	Budget de fonctionnement en bref.....	18
3.1	Récapitulation - Répartition par chapitre (annexe 7).....	18
3.2	Récapitulation des charges par nature (annexe 8)	20
3.3	Récapitulation des produits par nature (annexe 8)	22
4.	Commentaires par chapitre	24
4.1	Administration.....	24
4.2	Ordre public	24
4.3	Enseignement et formation	24
4.4	Culture, sports et loisirs	26
4.5	Santé	27
4.6	Affaires sociales.....	27
4.7	Transports et communications.....	30
4.8	Protection et aménagement de l'environnement.....	31
4.9	Economie publique	33
4.10	Finances et impôts	34
5.	Commentaires par nature	35
5.1	Frais de personnel	35
5.2	Evaluation des recettes fiscales.....	38
5.3	Frais financiers	41
5.4	Contributions de la commune de Hauterive FR	42
5.5	Imputations internes	43

C. Budget des investissements 2019

1.	Situation financière de la commune au 31.12.2017	45
2.	Commentaires généraux sur le budget des investissements.....	45
3.	Projets d'investissements en cours en 2019.....	46
4.	Nouveaux projets proposés pour 2019	47
5.	Recettes d'investissements	47

D. Annexes	48
-------------------------	----

A. Plan financier 2019 – 2023

1. Introduction

Vous trouvez ci-dessous l'analyse et les résultats de la planification financière communale pour les années 2019 à 2023.

Chaque exercice nous permet d'améliorer l'inventaire des projets et la précision de nos estimations pour la prochaine période quinquennale. Une meilleure maîtrise des besoins et la mise en place de stratégies pour le développement des infrastructures de la commune permettent au conseil communal et aux services communaux d'élaborer une planification des investissements sur les cinq prochaines années toujours plus épurée et plus réaliste.

En ce qui concerne les charges et produits de fonctionnement, notre connaissance des paramètres de la gestion financière de la commune s'améliore progressivement. Toutefois, seuls les boucllements de plusieurs exercices permettront de confirmer la pertinence de nos évaluations.

Nous comptons également sur les échanges avec la commission financière et le conseil général sur cette planification pour améliorer progressivement la qualité de nos prévisions.

2. Situation financière générale

2.1 Situation financière de la commune au 31.12.2017

Sur la base du boucllement des comptes, le Service des communes établit chaque année une analyse de la situation financière de chaque commune sur la base des cinq derniers exercices.

Pour la commune, la dernière analyse basée sur les comptes 2013 à 2015 des anciennes communes et les comptes 2016 et 2017 de la commune de Gibloux est datée du 9 octobre 2018. Elle révèle au 31 décembre 2017 la situation suivante :

Dettes brutes	Fr.	42'211'705.20
- les capitaux	Fr.	8'900'484.58
= la dette nette	Fr.	33'311'220.62

Limite de crédits	Fr.	42'308'153.25
- la dette nette	Fr.	33'311'220.62
= les crédits disponibles	Fr.	8'996'932.63

Marge nette d'autofinancement (MNA) Fr. **2'550'318.48** moyenne de 2013 à 2017

Capacité d'emprunt théorique Fr. **38'856'247.00**

La capacité d'emprunt théorique est calculée avec un intérêt de 2.5 % et un amortissement linéaire de 4 %.

Capacité totale d'investissement Fr. **47'853'179.63**

La capacité totale d'investissement est la somme de la capacité d'emprunt théorique et des crédits disponibles.








Cela représente une augmentation importante de près 25 MFr par rapport au calcul basé sur les années 2012 à 2016.

2.2 Indicateurs financiers harmonisés

La Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales a défini un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer la situation financière de la commune sur la base du dernier exercice comptable approuvé (à ce jour les comptes 2017).

Les futurs exercices permettront d'améliorer encore l'exploitation de ces indicateurs en mettant en évidence leur évolution dans le temps.

Résultats pour l'exercice 2017

	2016	2017	Appréciation pour 2017	Tendance sur deux ans
Degré d'autofinancement = <i>Autofinancement divisé par Investissements nets</i>	124.79%	72.60%	70 à 100 bon	
Capacité d'autofinancement = <i>Autofinancement divisé par Revenus financiers</i>	14.65%	14.00%	10 à 20 moyenne	
Quotité des intérêts = <i>Intérêts nets divisés par Revenus financiers</i>	1.99%	1.48%	< 2 faible	
Quotité de la charge financière = <i>Charges financières divisées par Revenus financiers</i>	6.58%	5.22%	5 à 15 supportable	
Endettement net par habitant (en Fr.) = <i>Endettement net par divisé par Population légale</i>	3'815.00	3'947.00	Moyenne des communes 1'778.00	
Quotité d'investissement = <i>Investissements bruts divisés par Dépenses totales consolidées</i>	21.43%	19.78%	10 à 20 moyenne	
Dette brute p. rapp. aux revenus = <i>Dette brute divisée par Revenus</i>	127.61%	106.32%	100 à 150 moyenne	

L'exercice 2017 fut un bon exercice, Fr. 2'366'217.24 d'excédent brut de produits, la bonne santé des indicateurs d'autofinancement le confirme.

La quotité des investissements reflète une activité d'investissements soutenue.

Les indicateurs de la « Dette brute par rapport aux revenus » et « l'Endettement net par habitant » nous confirment que nous devons nous préoccuper de l'évolution de la dette communale en veillant à contenir résolument sa progression.

Pour d'autres détails, voir également le document élaboré par le Service des communes (annexe 3).

3. Plan financier des investissements 2019 - 2023

3.1 Plan financier des investissements en résumé

La planification 2019 – 2023 des investissements intègre les éléments suivants :

- a) Les projets en cours dont tout ou partie des charges et des produits sont reportées sur la période 2019 à 2023.
- b) Les nouveaux projets planifiés sur la période 2019 à 2023.
- c) Pour information, quelques projets importants qui ne font pas partie de la planification 2019 – 2023 et qui sont prévus au-delà de 2023. Lorsqu'ils sont connus, les chiffres globaux figurent dans la colonne « Au-delà de 2023 » (voir ci-dessous sous point 3.4).

- d) Les recettes d'investissements planifiées sur la période.

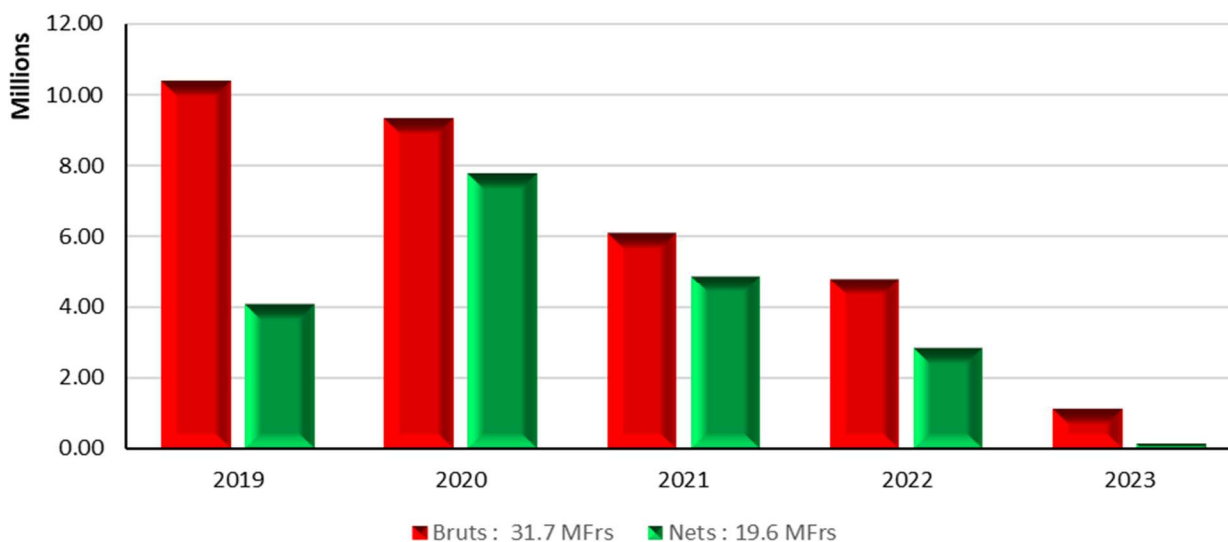
Les recettes d'investissements sont principalement les taxes de raccordement EP et EU, les ventes immobilières et les contributions d'équipements.

Sur l'ensemble de la période de planification, les chiffres généraux sont les suivants :

Période	Investissements			Autres financements	
	Charges	Produits	Nets	Par les réserves	A financer
2017 - 2021	42'906'000.00	7'776'000.00	35'130'000.00	3'296'410.00	31'833'590.00
2018 - 2022	34'795'500.00	11'125'500.00	23'670'000.00	7'789'500.00	15'880'500.00
2019 - 2023	31'658'500.00	12'058'500.00	19'600'000.00	9'672'500.00	9'927'500.00

Une meilleure connaissance des besoins, un plus large étalement des investissements dans le temps, une analyse approfondie du programme d'investissements tant en termes d'opportunité que des coûts probables ont permis de réduire progressivement les charges d'investissements à assumer sur la période de planification.

Evolution des charges annuelles d'investissements sur la période 2019 à 2023



3.2 Calcul des frais financiers

3.2.1 Règles de calcul

a) Intérêts

- Taux d'intérêts moyen : 1.5 %.
- Les intérêts durant les travaux sont considérés comme intérêts intercalaires. La charge est inscrite sur le compte général des intérêts : comptes no 940.321.00 et 940.322.00.
- L'année qui suit le terme du projet, la charge d'intérêts est imputée dans le chapitre du projet. De manière générale, les intérêts sont calculés chaque année sur le coût net total du projet après déduction des amortissements.

b) Amortissements

- Taux d'amortissement légaux (ReLCo, art. 53, litt. b)

Bâtiment appartenant au patrimoine financier	1.00%
Endiguement, réservoir d'eau potable	2.00%
Bâtiment administratif ou scolaire, salle de sport, bâtiment édilitaire, Centre de loisirs et de culture, autre bâtiment appartenant au patrimoine administratif	3.00%
Réseau de distribution d'eau potable, canalisation d'évacuation des eaux usées et des eaux de surface, station d'épuration des eaux, décharge contrôlée, aménagement routier complet, trottoir, chemin pédestre, orgue	4.00%
Renouvellement ou renforcement de la couche d'usure d'une route	7.00%
Aménagement routier sommaire	10.00%
Mobilier, équipement et installation techniques, machine, véhicule, études de projet, participations	15.00%

- Le taux d'amortissement retenu pour l'évaluation des charges est le taux standard appliqué pour l'objet, reste réservée la possibilité d'appliquer un taux spécial pour un objet particulier sur autorisation du SCom.
- L'année qui suit le terme du projet, la charge d'amortissement est imputée dans le chapitre du projet.

c) Chapitres des charges environnementales

- Eau potable et épuration
Tant sur le plan du fonctionnement que des investissements, ces chapitres sont obligatoirement autofinancés par les taxes.
Même s'il doit être confirmé dans le cadre du bouclage de chaque exercice, le financement par les taxes et les réserves disponibles est évalué et pris en compte. Le recours à l'emprunt ne peut être que transitoire et ne sera à terme plus nécessaire.
- Déchets
Par analogie aux charges de fonctionnement qui doivent être couvertes au minimum à hauteur de 70% par les taxes, les éventuels frais financiers de ce chapitre sont inscrits pour 25% dans les frais financiers généraux.

3.2.2 Résultats - Récapitulation par chapitre

Ch.	Objet	Total	Part %	2019	2020	2021	2022	2023
0	ADMINISTRATION							
	Investissements bruts	65'000.00	0.21%	65'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	65'000.00	0.33%	65'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION							
	Investissements bruts	6'500'000.00	20.52%	240'000.00	1'793'000.00	2'233'000.00	2'234'000.00	0.00
	Investissements nets	6'000'000.00	30.59%	240'000.00	1'793'000.00	2'233'000.00	1'734'000.00	0.00
	Frais financiers	256'500.00			0.00	0.00	0.00	256'500.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS							
	Investissements bruts	2'230'000.00	7.04%	1'230'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	2'230'000.00	11.37%	1'230'000.00	1'000'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	328'752.45			49'500.00	94'005.00	93'074.85	92'172.60
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS							
	Investissements bruts	6'050'500.00	19.10%	1'253'000.00	2'685'250.00	1'662'250.00	450'000.00	0.00
	Investissements nets	5'358'500.00	27.32%	817'500.00	2'599'750.00	1'576'750.00	364'500.00	0.00
	Frais financiers	1'059'224.86			122'402.50	202'993.95	356'368.80	377'459.60
7	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT							
70	Approvisionnement en eau							
	Investissements bruts	4'150'000.00	13.10%	1'580'000.00	970'000.00	700'000.00	600'000.00	300'000.00
	Investissements nets	2'467'000.00	12.58%	1'003'000.00	464'000.00	500'000.00	400'000.00	100'000.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
71	Protection des eaux							
	Investissements bruts	6'743'000.00	21.29%	2'193'000.00	2'050'000.00	833'000.00	833'000.00	834'000.00
	Investissements nets	5'697'000.00	29.04%	1'947'000.00	1'850'000.00	633'000.00	633'000.00	634'000.00
	Frais financiers	505'994.40			0.00	170'500.00	168'640.00	166'854.40
75	Correction des eaux et endiguements							
	Investissements bruts	500'000.00	1.58%	400'000.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	100'000.00	0.51%	0.00	100'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	16'500.00			0.00	5'500.00	5'500.00	5'500.00
7810	Assainissements des sites pollués							
	Investissements bruts	310'000.00	0.98%	310'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	177'000.00	0.90%	177'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
79	Aménagement du territoire							
	Investissements bruts	435'000.00	1.37%	435'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	-1'538'000.00	-7.85%	-772'000.00	-240'000.00	-270'000.00	-180'000.00	-76'000.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE							
	Investissements bruts	207'000.00	0.65%	176'000.00	31'000.00	0.00	0.00	0.00
	Investissements nets	115'500.00	0.59%	94'500.00	21'000.00	0.00	0.00	0.00
	Frais financiers	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00
9	FINANCES ET IMPÔTS							
	Investissements bruts	4'468'000.00	14.11%	2'468'000.00	667'000.00	667'000.00	666'000.00	0.00
	Investissements nets	-1'072'000.00	-5.47%	-772'000.00	167'000.00	167'000.00	-134'000.00	-500'000.00
	Frais financiers	126'500.00			12'500.00	12'500.00	12'500.00	89'000.00
	Investissements bruts	31'658'500.00		10'350'000.00	9'296'250.00	6'095'250.00	4'783'000.00	1'134'000.00
	Investissements nets	19'600'000.00		4'030'000.00	7'754'750.00	4'839'750.00	2'817'500.00	158'000.00
	Frais financiers suppl.	2'293'471.71		¹⁾	184'402.50	485'498.95	636'083.65	987'486.61
	Sans les chapitres environnementaux							
	Investissements bruts	20'765'500.00	65.59%	6'577'000.00	6'276'250.00	4'562'250.00	3'350'000.00	0.00
	Investissements nets	11'436'000.00	58.35%	1'080'000.00	5'440'750.00	3'706'750.00	1'784'500.00	-576'000.00
	Frais financiers suppl.	1'787'477.31		¹⁾	184'402.50	314'998.95	467'443.65	820'632.21

1) Les frais financiers supplémentaires sont intégrés au budget 2019

Commentaires

- Pas d'investissements sur la période pour les chapitres : Ordre public, Santé et Affaires sociales.
- Les investissements nets négatifs sont dus à la prise en compte des recettes d'investissement non affectées : vente de biens immobiliers, contributions d'équipements et taxes de raccordement planifiées sur la période.
- Les frais financiers sont pris en compte dans les budgets de fonctionnement 2019 à 2023 (plan financier du fonctionnement). Le calcul tient compte du financement par les réserves disponibles pour la part qu'il est possible de planifier. Ils sont mentionnés pour information pour les années 2020 à 2023.
- Pour les chapitres « Approvisionnement en eau » et « Protection des eaux », dans la mesure où il est possible d'évaluer les montants affectés au maintien de la valeur, le financement par les réserves disponibles a pu être presque totalement planifié.

3.3 Impact des investissements 2019 – 2023 sur l'évolution de la dette bancaire communale

L'impact du programme d'investissements sur la période a été chiffré.

Les calculs se basent sur les chiffres consolidés au bilan lors du bouclage des comptes 2017. Avec l'ajout des estimations des résultats des comptes 2018 et les chiffres de la planification des investissements 2019 – 2023, l'évaluation porte sur la période 2018 à 2023.

Dans la mesure où les chapitres environnementaux seront entièrement autofinancés à terme par les taxes, l'analyse des besoins en financement et l'impact sur la dette de ces chapitres sont chiffrés séparément.

Les chiffres des tableaux ci-dessous sont arrondis et malgré leur précision apparente, il convient de souligner que ces montants restent des estimations relativement grossières. Les projections des charges et des recettes seront affinées et précisées lors de chaque révision du plan financier.

Le calcul ne tient pas compte des éventuels excédents de charges ou de produits des comptes de fonctionnement.

Evolution de la dette sur le chapitre « Approvisionnement en eau » - EP					
	Année	Période	Montant	Par année	Référence
Dettes EP	31.12.2017		1'600'000.00		Bilan au 31.12.2017
- Réserve EP	31.12.2017		- 350'000.00		
+ Investissements nets		2018 - 2023	+ 2'630'000.00	+ 438'000.00	Evaluation de l'exercice 2018 et Plan financier 2019 - 2023
- Amortissements		2018 - 2023	- 400'000.00	- 80'000.00	
- Excédents de produits des taxes de base		2018 - 2023	- 3'300'000.00	- 550'000.00	
Dettes EP	31.12.2023		180'000.00		

Le bilan des charges et des recettes durant la période 2018 à 2023 permet réduire la dette du chapitre de Fr. 1'250'000.00 au 31.12.2017 à Fr. 180'000.00 au 31.12.2023.

Evolution de la dette sur le chapitre « Protection des eaux » - EU					
	Année	Période	Montant	Par année	Référence
Dette EU	31.12.2017		5'890'000.00		Bilan au 31.12.2017
- Réserve EU	31.12.2017		- 130'000.00		
- Investissements nets		2018 - 2023	+ 6'670'000.00	+1'112'000.00	Evaluation de l'exercice 2018 et Plan financier 2019 - 2023
- Amortissements		2018 - 2023	- 2'180'000.00	- 363'000.00	
- Excédents de produits des taxes de base		2018 - 2023	- 3'000'000.00	- 500'000.00	
Dette EU	31.12.2023		7'250'000.00		

Avec le bilan des charges et des recettes durant la période 2018 à 2023, la dette du chapitre passe de Fr. 5'760'000.00 au 31.12.2017 à Fr. 7'250'000.00 au 31.12.2023.

Evolution de la dette sur l'ensemble des chapitres					
	Année	Période	Montant	Par année	Référence
Dette bancaire	31.12.2017		39'340'000.00		Bilan au 31.12.2017
- Réserves disponibles	31.12.2017		- 4'280'000.00		
+ Investissements nets		2018 - 2023	+ 24'720'000.00	+ 4'120'000.00	Evaluation de l'exercice 2018 et Plan financier 2019 - 2023
- Amortissements		2018 - 2023	- 11'200'000.00	- 1'867'000.00	
- Excédents de taxes de base EP et EU		2018 - 2023	- 6'300'000.00	- 1'050'000.00	
Dette bancaire	31.12.2023		42'280'000.00		
Augmentation de la dette			+ 2'940'000.00	+ 490'000.00	

La mise en œuvre de l'ensemble du programme d'investissements prévus durant la période 2018 à 2023 a pour conséquence un accroissement de la dette bancaire communale évalué à près de 3 MFrs, soit une augmentation moyenne d'environ de Fr. 500'000.00 par année.

3.4 Tableau du plan financier des investissements

Vous trouverez joint au présent message (voir annexe 1) le tableau présentant l'ensemble des investissements planifiés de 2019 à 2023.

Les projets d'investissements inscrits durant la période sous analyse font l'objet selon leur situation :

- d'une fiche « Situation financière » en annexe des comptes 2017 pour les projets décidés avant le 31.12.2017 dont la suite totale ou partielle est reportée durant la période 2019 – 2023 ;
- d'une fiche « Décision spéciale » en annexe du budget 2018 ou établie dans le courant de l'année 2018 pour les projets dont la suite totale ou partielle est reportés durant la période 2019 – 2023 ;
- d'une fiche « Décision spéciale » pour les nouveaux projets inscrits au budget des investissements 2019 (voir annexes 14 à 29) ;
- d'une « Fiche de projet » (voir annexe 30) pour les nouveaux projets inscrits au plan financier qui ne font pas l'objet d'une décision spéciale d'investissement lors de la séance du conseil général de décembre 2018.

Commentaires

- a) Les objets d'investissements sont classés en **5 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :
- Suite et report total ou partiel d'un projet encore en cours. (jaune)
 - Nouveau projet planifié sur la période. (blanc)
 - Projets indéfinis dont le total est réparti. (bleu)
 - Nouveau projet non planifié. (rose)
 - Recettes d'investissements non affectées (ventes, taxes et autres contributions) planifiées sur la période. (vert)
- b) Les projets sont **classés par chapitre comptable** – 1^{re} colonne
- c) **Localisation** – 2^e colonne
- Dans la mesure du possible, les projets sont localisés dans un village selon les abréviations suivantes : Corpataux (CO), Estavayer-le-Gibloux (EG), Farvagny-le-Grand (FG), Farvagny-le-Petit (FP), Grenilles (GR), Magnedens (MA), Posat (PO), Rossens (RO), Rueyres-St-Laurent (RS), Villarod (VI), Villarsel-le-Gibloux (VG), Vuisternens-en-Ogoz (VO).
- Les projets non localisables sont marqués GX (pour Gibloux).
- d) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un service** – 3^e colonne
- Service administratif (SAdm), Ressources humaines (RH), Service des finances (SFin), Service technique (STech), Service social (SSoc), Service des curatelles (SCur), Service des forêts (SFor).
- e) Les projets sont placés **sous la responsabilité d'un dicastère** désigné par son numéro – 4^e colonne.
- f) **Désignation** – 5^e colonne

g) **Chiffres globaux du financement des projets** – colonnes 6 à 13

Les chiffres sont présentés sur une colonne et quatre lignes avec les significations suivantes pour chacune des lignes :

- **Charges d'investissements** : charges du projet.
- **Produits d'investissements** : recettes du projet (subventions et autres contributions).
- **Financements par réserves** : prélèvements sur des réserves disponibles.
- **Solde à financer** : charges après soustraction des produits et des financements spéciaux.

h) **Total du projet** - 6^e colonne

La colonne contient les montants totaux (charges et produits) relatifs aux projets.

i) **Total 2019 - 2023** - 7^e colonne

La colonne contient les montants totaux (charges et produits) relatifs aux projets pour la période 2019 à 2023.

Pour l'année 2019, les objets d'investissements sont classés en **4 catégories** (code de couleurs défini au bas de la feuille Excel) :

- Projets (suite ou report) inscrits au budget des investissements 2019. (jaune)
- Projets inscrits au budget des investissements 2019 et soumis à décision spéciale lors de la séance du 3-4.12.2018 (nouveaux projets). (saumon)
- Projets planifiés pour 2019 et soumis à décision spéciale courant 2019. (blanc).
- Recettes d'investissement non affectées. (vert)

j) **Années 2019 à 2023** - colonnes 8 à 12

Montants annuels relatifs aux projets planifiés durant les cinq prochaines années.

Un projet peut être réparti sur plusieurs années.

k) **Projets planifiés au-delà de 2023** - colonne 13

Vous trouvez dans cette colonne, pour information, les projets et les montants relatifs aux projets connus à ce jour dont la réalisation interviendra au-delà de la période sous analyse.

l) **Commentaires généraux** – dernière colonne.

4. Plan financier du fonctionnement 2019 - 2023

L'évaluation du plan financier du fonctionnement 2019 – 2023 est basée sur les éléments suivants :

- Les comptes 2016 et 2017 et les budgets de fonctionnement 2018 et 2019 avec les apurements nécessaires.
- Une évaluation des paramètres conjoncturels déterminants : évolution des prix, accroissement de la population, etc.
- Une évaluation de l'évolution des charges et des produits de fonctionnement durant les années 2020 à 2023 (les chiffres de base sont ceux du budget 2019) - voir ci-dessous sous point 4.1.
- Les évaluations figurant dans les plans financiers communiqués par les associations de communes dont nous avons connaissance avant l'établissement du plan financier communal.
- La prise en compte des modifications particulières de certaines charges ou produits durant les années 2020 à 2023 - voir ci-dessous sous point 4.2.
- Les frais financiers liés aux investissements inscrits dans planification financière 2019 - 2023.

A défaut d'une information chiffrée, les charges supplémentaires relatives à la future **recapitalisation de la caisse de prévoyance de l'Etat** n'ont pas été prises en considération.

Il est important de noter que **l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales au 1^{er} janvier 2021** devrait sensiblement modifier la présentation du plan financier et des budgets annuels à partir de l'année 2022. Dans l'attente de précisions sur les modalités d'application de ces nouvelles règles, les budgets des années concernées ont été évalués et sont présentés selon les règles actuelles.

Avec le budget de fonctionnement 2019 comme base, **l'évaluation du plan financier** du fonctionnement pour les années 2020 à 2023 **intègre les frais financiers des investissements inscrits sur la période, le calcul des contributions de la commune partenaire de Hauterive et le calcul des imputations internes**. L'évaluation des charges et des produits des budgets de fonctionnement 2020 à 2023 est par conséquent désormais complète. Les chiffres par compte et par chapitre peuvent être comparés et analysés sur l'ensemble de la période.

4.1 Taux d'évolution des charges et des produits de fonctionnement

Evolution de la population légale

Année ->	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Corpataux-Magnedens	1'160	1'193	1'237	1'264	1'296	1'313		
Farvagny	2'093	2'114	2'130	2'168	2'215	2'236		
Le Glèbe	1'123	1'164	1'189	1'238	1'246	1'260		
Rossens	1'222	1'248	1'242	1'254	1'293	1'335		
Vuisternens-en-Ogoz	845	859	938	975	975	995		
Gibloux	6'443	6'578	6'736	6'899	7'025	7'139	7'236	7'306
Augmentation annuelle en %		2.10%	2.40%	2.42%	1.83%	1.62%	1.36%	0.97%
Augmentation moyenne sur 7 ans	1.81%							
Taux d'accroissement de la population	1.50%	appliqué pour les années 2020 à 2023						

Evolution des charges

Pour les années 2020 à 2023, l'évolution des charges du ménage communal a été évaluée en attribuant, par nature, à chaque compte un taux d'accroissement annuel. Les principales tendances retenues sont les suivantes :

Pour les comptes dont les charges sont proportionnelles :

- à la population + 1.5 %
- aux frais de personnel + 2.0 %
- à la population et aux frais de personnel + 3.5 %

- Pour les charges courantes + 1.0 %
- Pour les charges d'entretien + 1.0 %
- Pour les charges d'entretiens techniques + 2.0 %
- Pour les prestations de services + 1.0 %
- Pour les fournitures + 1.0 %

Pour les charges cantonales et des associations intercommunales (charges liées) : les taux indiqués par les instances concernées ou lorsque cette information fait défaut, dans la mesure où la répartition est le plus souvent au prorata de la population :

- activités avec principalement des charges de personnel + 3.5 %
- autres activités + 1.5 %

Evolution des produits

Pour les années 2020 à 2023, l'évolution des produits du ménage communal a été évaluée en attribuant, par nature, à chaque compte un taux d'accroissement annuel. Afin de contribuer à une estimation prudente de l'équilibre des futurs budgets de fonctionnement, la très grande majorité des produits du ménage communal ont été considérés comme constants.

Dans la mesure où la population joue un rôle important dans le calcul des montants reçus au titre de la péréquation intercommunale, nous avons appliqué un taux de croissance de + 1.5 % à ces recettes.

Recettes fiscales – évolutions appliquées dès l'année 2020

Personnes physiques, revenu	300'000.00	Fr. par année Evolution 2009 à 2017, Fr. 335'000.00/année
Personnes physiques, fortune	50'000.00	Fr. par année Evolution 2009 à 2017, Fr. 59'000.00/année
Personnes morales, bénéfice ¹⁾	150'000.00	Fr. par année Evolution 2009 à 2017, Fr. 159'000.00/année
Personnes morales, capital ¹⁾	20'000.00	Fr. par année Evolution 2009 à 2017, Fr. 24'000.00/année
A la source	1.50%	Taux d'accroissement de la population
Prestations en capital	20'000.00	Fr. par année, estimation
Gains immobiliers et plus-values	50'000.00	
Mutations	50'000.00	
Successions et donations	1.50%	Taux d'accroissement de la population
Contributions immobilières	70'000.00	Fr. par année Evolution 2009 à 2017, Fr. 76'000.00/année
Sur les automates	0.00%	
Sur les véhicules	4.00%	Estimation cantonale
Sur les chiens	1.50%	Taux d'accroissement de la population

¹⁾ Sans prise en compte de la réduction des recettes des impôts sur les personnes morales qui pourraient résulter de la mise en application de la réforme fiscale PF 17.

L'impact de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des impôts sur les personnes morales (PF17) prévue pour 2020 a été chiffré sur la base des paramètres suivants :

- Communication de la Direction cantonale des finances : « Réforme fiscale : explication de la compensation aux communes » du 10.10.2018.
- Les réductions des recettes fiscales communales données en % sur la base des chiffres 2015 : - 61.4 % pour l'impôt sur le bénéfice et - 89.1 % pour l'impôt sur le capital (annexe 2 des informations cantonales).
- L'augmentation des recettes fiscales sur les personnes physiques due à l'augmentation de l'impôt sur les dividendes : + Fr. 92'202.90 (annexe 2 des informations cantonales).
- La compensation versée par le canton à la commune durant les sept premières années de la mise en application de la réforme : + Fr. 226'740.00 (annexe 3 des informations cantonales).
- L'impact de la réforme sur la péréquation intercommunale des besoins : + Fr. 37'435.00 (annexe 3 des informations cantonales).
- Les effets de la réforme ont été simulés à partir des chiffres fournis par le canton sur la base des recettes fiscales 2015 **sans analyse complémentaire visant à les adapter à la situation spécifique de notre commune.**

Chapitres environnementaux

Approvisionnement en eau (700) - Protection des eaux (710) - Déchets (720)

Compte tenu des règles légales de couverture des coûts, les chapitres 700 et 710 sont considérés comme totalement autofinancés et le chapitre 720 comme autofinancé à hauteur de 75%.

Participations de la commune de Hauterive FR

Calculées sur la base de la population légale (selon les conventions) en appliquant le coefficient de participation calculé sur la base des populations respectives à fin 2017. L'hypothèse retenue est que les populations évoluent de la même manière durant les 5 prochaines années.

4.2 Quelques commentaires par chapitre

Dans la mesure où elles sont connues à ce jour, nous avons tenu compte des modifications significatives des charges et des produits des comptes de fonctionnement durant les cinq prochaines années. Vous trouvez ci-dessous quelques informations sur les principales modifications que nous avons pu prendre en considération.

Administration

- Chap. 012 Prise en compte des variations des frais relatifs aux diverses élections.
- Chap. 020 Chiffrage de frais de prévoyance relatifs aux retraites anticipées d'ores et déjà annoncées.
- Chap. 021 Evolutions connues des charges en matière d'équipements informatiques.

Ordre public

- Chap. 140 Evolution des charges de matériel et d'équipements ainsi que des frais de mandats externes.

Enseignement et formation

- Chap. 294 Evolution des charges d'entretien de bâtiments scolaires.
Nouveaux frais financiers dus aux nouvelles constructions scolaires.

Culture, sports et loisirs

- Chap. 301 Evolution des charges d'entretien de bâtiments et des infrastructures destinés à la culture.
- Chap. 342 Nouveaux frais financiers dus à la construction de nouvelles infrastructures sportives.

Santé

- Chap. 410 Prise en compte du plan financier du RSS en ce qui concerne l'évolution des charges relatives à la construction des homes médicalisés.

Affaires sociales

- Chap. 560 Evolution des charges relatives à l'aide aux immeubles subventionnés.

Transports et communications

- Chap. 620 Nouveaux frais financiers dus à la rénovation et la construction d'infrastructures routières.
- Chap. 630 Nouveaux frais financiers dus à l'acquisition de nouveaux véhicules techniques.

Protection et aménagement de l'environnement

Les chapitres « Approvisionnement en eau » (700) et « Protection des eaux » (710) sont équilibrés et par conséquent n'interviennent pas dans l'équilibre des budgets de fonctionnement.

Le chapitre « Déchets » (720) est considéré comme financé par les taxes à hauteur de 75%. Le solde, soit 25%, est mis à charge du fonctionnement.

- Chap. 710 Nouveaux frais financiers pour les projets qui ne pourront être financés par les réserves disponibles.
- Chap. 740 Evolution des charges d'entretien des cimetières.
- Chap. 750 Nouveaux frais financiers pour les ouvrages du domaine planifiés durant la période.
- Chap. 7810 Evolution des charges relatives aux investigations des sites pollués.
- Chap. 790 Evolution des charges relatives aux mandats de spécialistes et des frais de réalisation du plan directeur régional d'aménagement du territoire pour le district de la Sarine.

Economie publique

- Chap. 810 Evolution à la baisse des subventions cantonales à la fonction d'accueil de la forêt.
- Chap. 860 Evolution des frais d'études en matière de politique communale de l'énergie.

Finances et impôts

- Chap. 900 Simulation de l'effet de la réforme fiscale PF17 sur les recettes des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales.
- Chap. 930 Simulation de l'effet de la réforme fiscale PF17 sur les recettes de la péréquation des besoins.
- Chap. 940 Prise en compte d'une estimation des intérêts intercalaires.
- Chap. 9428 Nouveaux frais financiers pour les immeubles du patrimoine financier (contribution à un projet d'immeuble d'appartements protégés).
- Chap. 9430 Nouveaux frais financiers relatifs à la construction d'une halle de gymnastique supplémentaire.

4.3 Résultats

Considérant que les informations apportées ne sont pas déterminantes, que leur mise en page n'est pas simple et par souci d'économie de papier, nous renonçons à vous communiquer les tableaux des coefficients d'évolution et les budgets de fonctionnement détaillés de 2020 à 2023.

Tableau récapitulatif par chapitre du plan comptable (voir annexe 2)

Vous recevez en annexe deux tableaux récapitulatifs par chapitre des charges et produits des budgets de fonctionnement de 2019 à 2023 : l'un sans la mise en application de la réforme fiscale PF17 et l'autre avec l'évaluation des effets de cette réforme.

Il comprend également, pour comparaison, les comptes 2016 et 2017 ainsi que le budget 2018.

Pour chaque rubrique, l'évolution des charges et produits est calculée en % par rapport à l'année précédente.

Résultats des budgets de fonctionnement de 2019 à 2023 - sans la réforme fiscale PF17

	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
Excédent de charges (-) ou de produits (+)	- 55'288.00	+ 140'891.24	+ 276'453.73	+ 441'801.93	+ 367'576.67
Excédent en % des produits nets	- 0.15 %	+ 0.37 %	+ 0.71 %	+ 1.11 %	+ 0.91 %
Excédent en points d'impôts	0.28	0.70	1.38	2.21	1.84

Résultats des budgets de fonctionnement de 2019 à 2023 - avec la mise en œuvre de la réforme fiscale PF17

	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
Excédent de charges (-) ou de produits (+)	- 55'288.00	- 885'935.86	- 855'758.57	- 795'704.88	- 975'132.13
Excédent en % des produits nets	- 0.15 %	- 2.41 %	- 2.28 %	- 2.07 %	- 2.49 %
Excédent en points d'impôts	0.28	4.43	4.28	3.98	4.88

La mise en œuvre à partir de 2020 de la réforme fiscale, avec les chiffres communiqués par la Direction des finances basés sur les recettes fiscales 2015, a pour conséquence une péjoration de l'équilibre des comptes de fonctionnement communaux de l'ordre de Fr. 1'000'000.00 en 2020 (5 points d'impôt) à Fr. 1'350'000.00 à l'horizon 2023 (près de 6 points d'impôt).

Avec et sans la mise en application de la réforme fiscale PF 17, les budgets de fonctionnement de 2019 à 2023 sont « équilibrés » au sens des exigences légales en la matière.

B. Budget de fonctionnement 2019

1. Introduction

Pour les premiers exercices de la nouvelle commune, sur la lancée de la réunion des situations financières et des pratiques des anciennes communes, les charges de fonctionnement étaient couvertes par les recettes sans trop de difficultés.

Nous avons abordé désormais une 2^e phase sur le constat très répandu dans les collectivités publiques : les charges augmentent hélas plus vite que les recettes ! Une analyse approfondie et un redimensionnement des missions et des services est devenu nécessaire. C'est un changement de paradigme, passer du financement d'un catalogue de besoins qui croît presque naturellement à une question qui s'impose à tous : comment faire au mieux avec les mêmes ressources !

La préparation du budget 2019 a débuté par une 1^{re} lecture qui révélait un résultat très défavorable. Les conseillers communaux et les responsables des services ont dès lors entrepris un réexamen des besoins pour aboutir au budget équilibré qui vous est proposé. En dépit d'un effort notable de réalisme et d'économie, les moyens mis à disposition permettront aux services communaux de fonctionner à la satisfaction des citoyens et de disposer de la capacité d'action nécessaire à la poursuite du développement de la commune.

Points de comparaison

Comme vous le constaterez dans le présent message, les bases de comparaison sont les comptes 2017 et budget 2018. Dans de nombreux cas, la situation des comptes 2018 à ce jour a permis de confirmer et/ou de préciser les chiffres pour 2019.

Plan comptable - Modifications

La comptabilisation d'un certain nombre de charges ou de produits durant l'année 2018 et la préparation du budget 2019 ont pour conséquence la création de nouveaux comptes. Les comptes qui ne présentent aucun chiffre dans les diverses colonnes du tableau ont été supprimés.

Comptabilité analytique

L'expérience acquise à ce jour aura permis d'améliorer certains paramètres de répartition. Elle a d'autre part mis en lumière d'autres problèmes que seule l'expérience sur plusieurs exercices pourra véritablement résoudre.

La comptabilisation analytique aussi étendue que possible des charges et produits du ménage communal reste notre objectif. Tout en étant conscient que l'on ne pourra pas faire tout dire à la comptabilité, nous veillerons à en améliorer la précision tout au long des prochains exercices.

Présentation du message

La présentation du présent message et les choix quant à son contenu sont conformes à ceux mis en œuvre pour les budgets précédents. Nous considérons que la forme définitive de ce type de document reste encore à préciser et dans cette perspective, toutes vos remarques et commentaires seront les bienvenus afin d'en améliorer encore la lisibilité.

2. Commentaires généraux

2.1 Paramètres généraux

Population légale de la commune : 7'306 habitants au 31.12.2017 - derniers chiffres officiels connus.

Taux d'évolution démographique : + 1.81 % - progression moyenne de la population de Gibloux de 2010 à 2017. Une progression moyenne de 1.5 % par année a été retenue pour l'évaluation des charges et des produits dans le cadre du plan financier quinquennal.

2.2 Règles générales d'évaluation

Introduction

Le projet de budget de fonctionnement 2019 a été élaboré sur la base des chiffres fournis par le canton, par les associations de communes, par les conseillers et les services communaux. Beaucoup de chiffres ont été discutés et validés dans le cadre de séances bilatérales organisées par le SFin.

Equilibre du budget

Selon la LCo, le déficit ne doit pas excéder le 5% des recettes, déduction faite des doubles écritures. La présentation d'un budget équilibré pour 2019 a été notre objectif tout au long du processus de préparation.

Réserves

Pour rappel, la constitution de réserves non obligatoires à charge du compte de fonctionnement et le financement du fonctionnement par le prélèvement sur des réserves non obligatoires sont en principe interdits !

Petits projets

Dans la mesure où l'équilibre du budget le permettait, les petits projets de construction et d'entretien et les petits mandats d'études sont inscrits au budget de fonctionnement (amortissement sur un seul exercice).

Participations de la commune de Hauterive

Les montants sont évalués sur la base des populations respectives à fin 2017.

Les frais de gestion s'élèvent à 5% des contributions facturées pour les services communs. Selon la décision prise dans le cadre du bouclage des comptes 2016, les frais d'assistance, de contribution aux MIS et des activités culturelles ne sont pas soumis aux frais de gestion.

Facturation des prestations et subventions communales

La plupart des règlements communaux ont été révisés et harmonisés avant la fin du délai de deux ans octroyé par la convention de fusion. D'autre part l'ensemble des tarifs des autres prestations et contributions communales ont également été révisés et harmonisés. Pour le budget 2019, seule la perception des taxes non pompiers a été chiffrée sur la base des anciens règlements.

Dépenses non spécifiées

L'inscription d'un montant de Fr. 50'000.00 au titre des dépenses non spécifiées a été maintenue pour le budget 2019.

Base légale – Loi sur les communes

Art. 91 c) Compétence du conseil communal

¹ *Le conseil communal peut, pour autant que le budget de fonctionnement le prévoit, procéder à des dépenses non spécifiées.*

3. Budget de fonctionnement en bref

3.1 Récapitulation - Répartition par chapitre (annexe 7)

	Budget 2019		Budget 2018		Ecart	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges nettes + augmentation - réduction	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	%
Administration	3'023'889.00	38'800.00	3'035'386.00	30'200.00	- 20'097.00	- 0.67%
Ordre public	641'965.00	265'963.00	654'883.00	254'900.00	- 23'981.00	- 6.00%
Enseignement et formation	10'290'298.00	950'382.00	10'018'589.00	904'075.00	+225'402.00	+ 2.47%
Culture, sports et loisirs	1'965'495.00	248'070.00	1'879'239.00	216'690.00	+ 54'876.00	+ 3.30%
Santé	2'676'252.00	35'000.00	2'550'713.00	60'000.00	+150'539.00	+ 6.04%
Affaires sociales	10'322'158.00	6'230'190.00	9'554'540.00	5'976'376.00	+513'804.00	+14.36%
Transports et communications	1'902'353.00	91'500.00	2'107'370.00	90'000.00	- 206'517.00	- 10.24%
Protection et aménagement de l'environnement	4'568'523.00	3'952'000.00	4'890'059.00	4'340'200.00	+ 66'664.00	+12.12%
Economie publique	1'021'448.00	1'477'600.00	1'026'861.00	1'419'300.00	- 63'713.00	- 16.24%
Finances et impôts	4'076'321.00	27'143'909.00	3'656'783.00	26'118'794.00	- 605'577.00	- 2.70%
Totaux bruts	40'488'702.00	40'433'414.00	39'374'423.00	39'410'535.00	+ 91'400.00	
Excédent de charges – de produits +	- 55'288.00		+ 36'112.00			
Imputations internes	3'577'957.00	3'577'957.00	3'323'596.00	3'323'596.00		
Totaux nets	36'910'745.00	36'855'457.00	36'050'827.00	36'086'939.00		
Excédent par rapport aux produits nets	- 0.15%		0.10%			

Remarques sur le calcul des écarts

Afin de chiffrer les écarts entre les budgets 2019 et 2018, la colonne contient les écarts calculés sur les charges nettes : « **signe +** » pour une augmentation des charges ou une réduction des produits, « **signe –** » pour une réduction des charges ou une augmentation des produits.

De même, la colonne « % » calculée sur les charges nettes représente : « **signe +** » une augmentation des charges ou une réduction des produits, « **signe –** » pour une réduction des charges ou une augmentation des produits

Vous trouvez ci-dessous (voir point 4), des commentaires complémentaires pour les chapitres qui présentent une forte augmentation ou une modification importante pour le budget 2019.

Evolution des charges et des produits nets pour les exercices 2017, 2018 et 2019

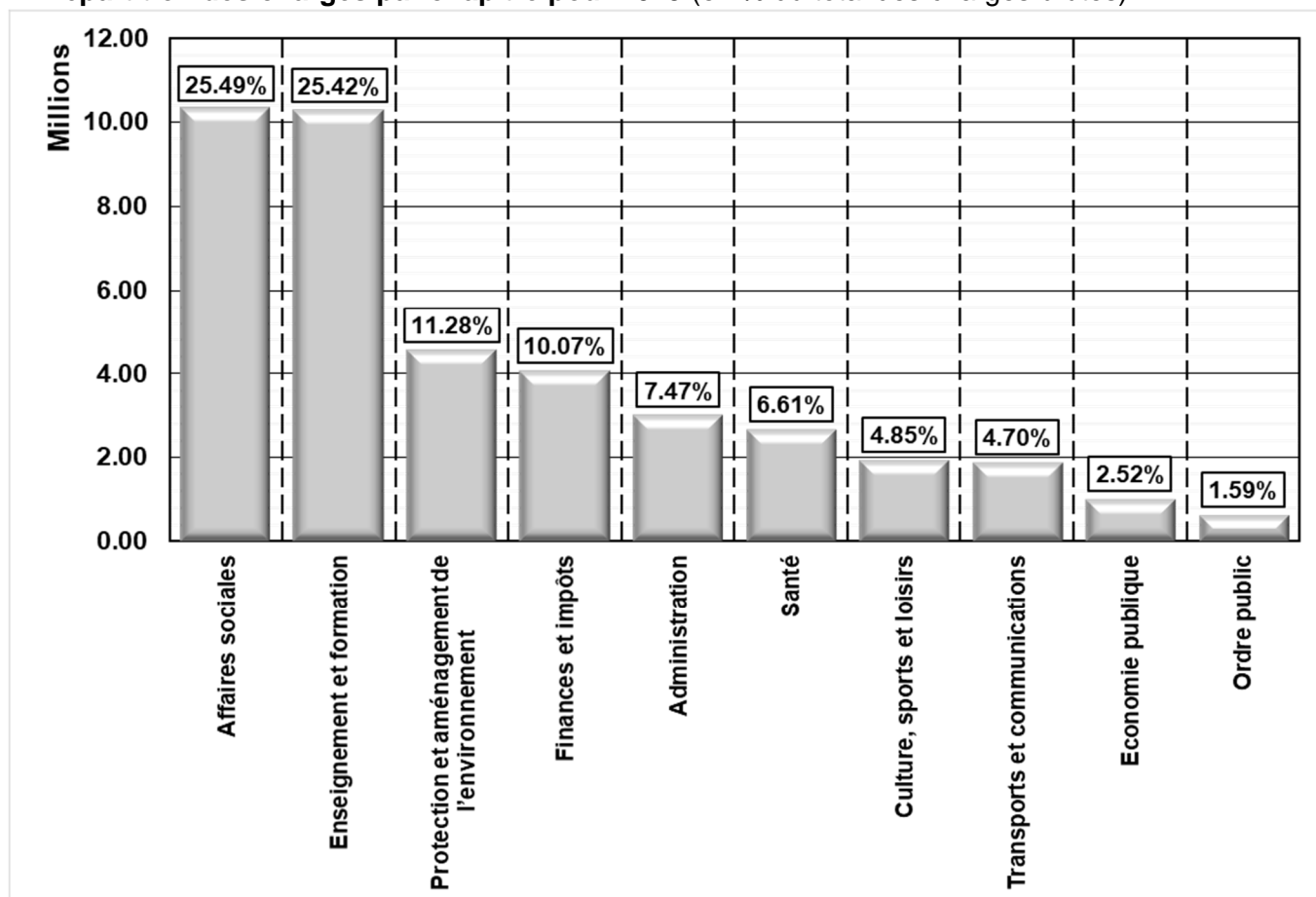
	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Totaux bruts	40'488'702.00	40'433'414.00	39'374'423.00	39'410'535.00	46'554'845.90	46'609'062.14
Imputations internes	3'577'957.00	3'577'957.00	3'323'596.00	3'323'596.00	3'133'567.75	3'133'567.75
Doubles écritures SSoc	3'400'000.00	3'400'000.00	3'250'000.00	3'250'000.00	3'271'168.17	3'271'168.17
Doubles écritures chap. 990					5'449'708.96	5'449'708.96
Affectation suppl. aux réserves					2'312'001.00	2'312'001.00
Totaux nets	33'510'745.00	33'455'457.00	32'800'827.00	32'836'939.00	32'388'400.02	32'442'616.26
Excédent de produits	- 55'288.00		+ 36'112.00		+ 54'216.24	

Bu 2019 (chiffres nets) – Co 2017 (chiffres nets)	+1'122'344.98	+1'012'840.74
	+ 3.47%	+ 3.12%
Bu 2019 (chiffres nets) – Bu 2018 (chiffres nets)	+ 709'918.00	+ 618'518.00
	+ 2.16%	+ 1.88%

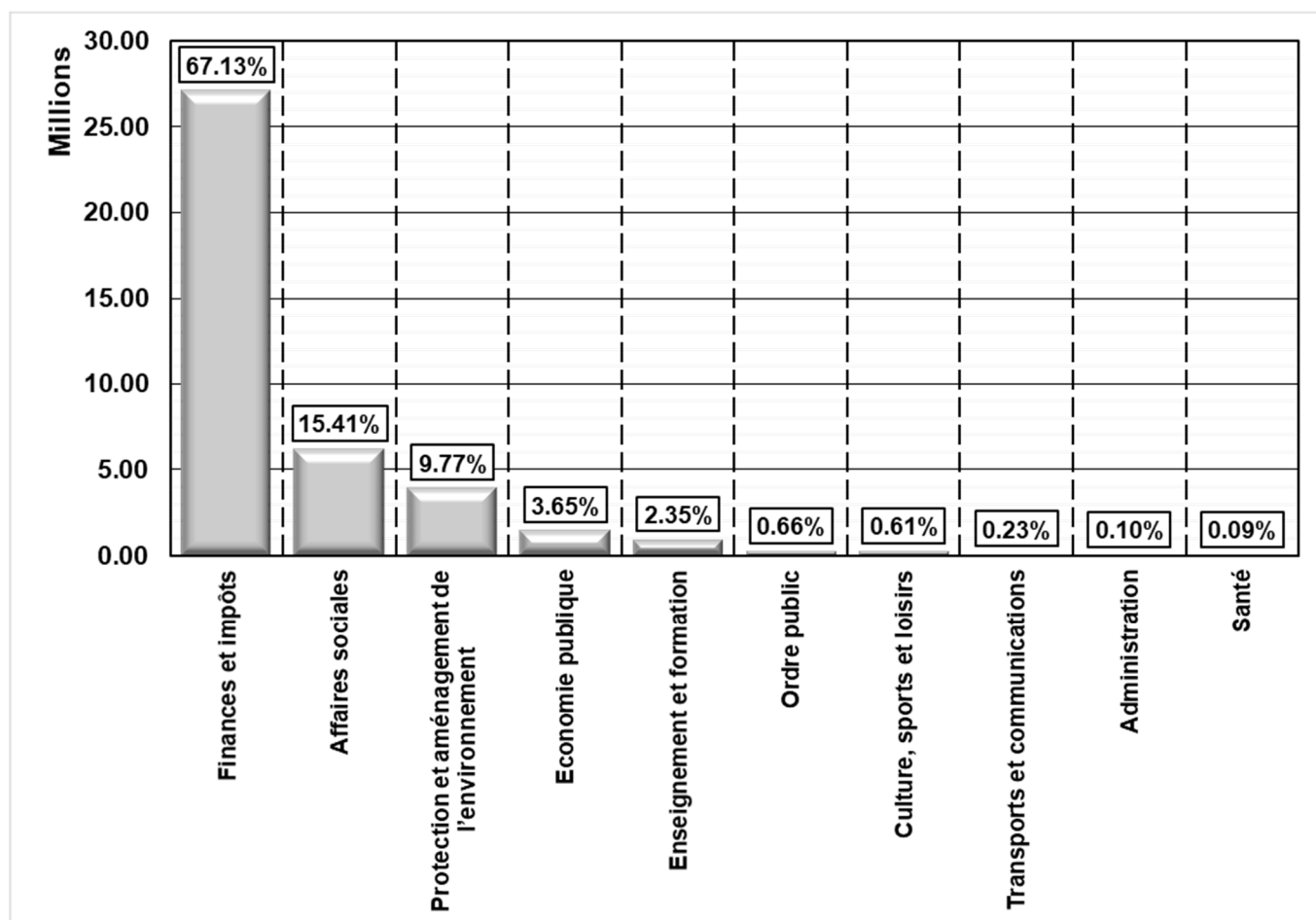
Après déduction des doubles écritures, les charges du budget 2019 augmentent de :

- près de 1.12 MFrs (+ 3.47 %) par rapport aux comptes 2017
- près de Fr. 710'000.00 (+ 2.16 %) par rapport au budget 2018 - voir commentaires ci-dessous.

Répartition des charges par chapitre pour 2019 (en % du total des charges brutes)



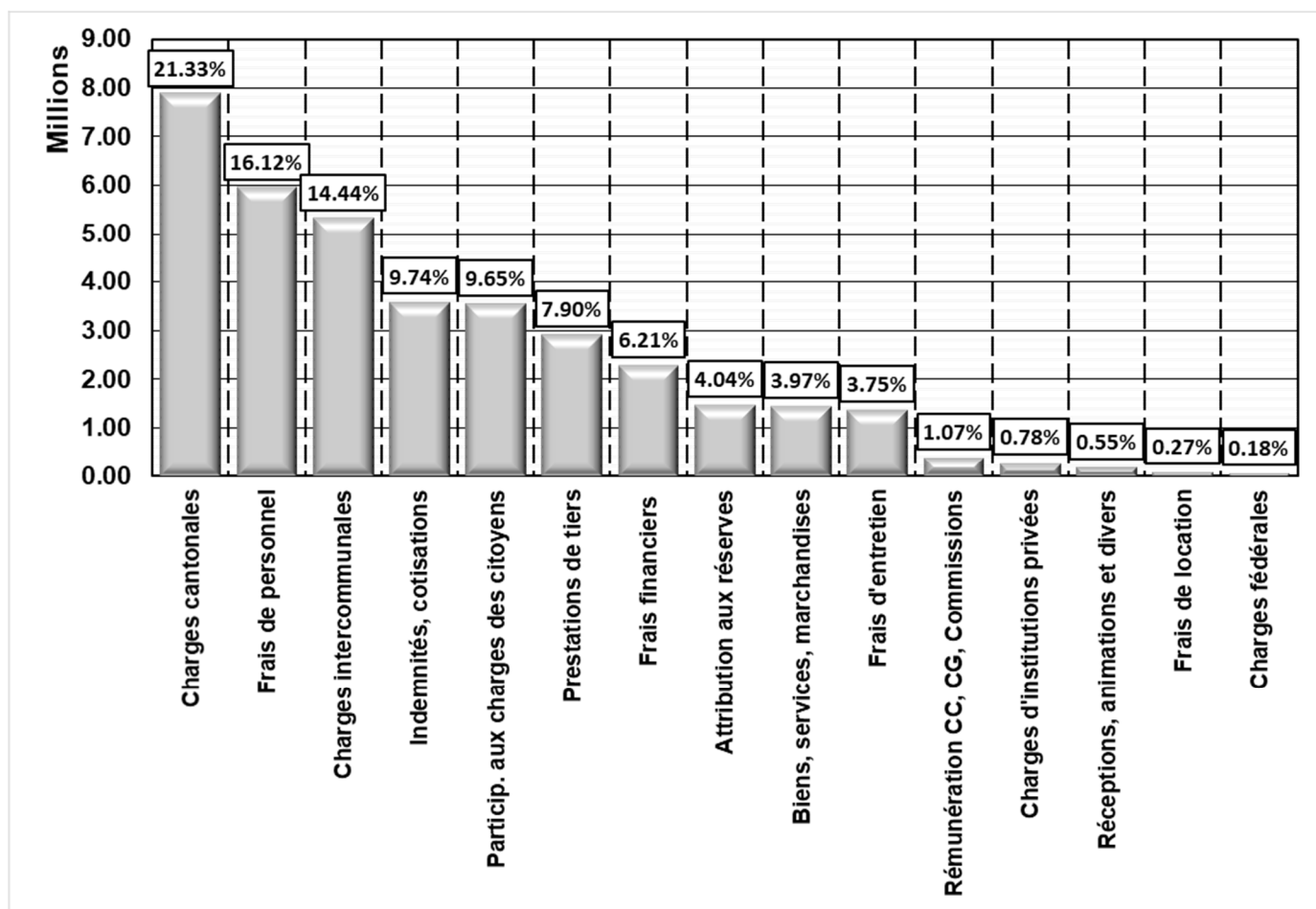
Répartition des produits par chapitre pour 2019 (en % du total des produits bruts)



3.2 Récapitulation des charges par nature (annexe 8)

Rubrique	Comptes no	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart Bu19-Bu18	Ecart %
Rémunération CC, CG, Commissions, Scrutateurs	300	394'300.00	382'500.00	369'119.60	11'800.00	3.08%
Personnel	301 à 309	5'951'026.00	5'742'352.00	5'527'605.50	208'674.00	3.63%
Biens, services, marchandises	310 à 313	1'464'295.00	1'612'449.00	1'404'357.98	-148'154.00	-9.19%
Frais d'entretien	314 et 315	1'382'710.00	1'567'784.00	1'479'084.25	-185'074.00	-11.80%
Frais de location	316	100'240.00	141'150.00	198'525.60	-40'910.00	-28.98%
Réceptions, animations et divers	317	204'594.00	236'608.00	117'733.60	-32'014.00	-13.53%
Prestations de tiers	318	2'917'724.00	2'646'752.00	3'161'231.53	270'972.00	10.24%
Indemnités, cotisations	319	3'593'440.00	3'451'040.00	3'488'526.69	142'400.00	4.13%
Frais financiers (intérêts, amortissements)	321 à 330	2'291'870.00	2'211'506.00	2'154'245.99	80'364.00	3.63%
Participations aux charges fédérales	350	65'754.00	66'000.00	61'281.00	-246.00	-0.37%
Participations aux charges cantonales	351	7'871'602.00	7'853'123.00	7'527'734.25	18'479.00	0.24%
Participations aux charges intercommunales	352	5'331'719.00	4'775'137.00	4'962'877.35	556'582.00	11.66%
Participations aux charges d'institutions privées	365	288'371.00	285'326.00	238'637.15	3'045.00	1.07%
Participations aux charges des citoyens	366	3'560'100.00	3'359'100.00	3'175'686.55	201'000.00	5.98%
Attribution aux réserves	380 à 382	1'493'000.00	1'720'000.00	864'893.80	-227'000.00	-13.20%

Répartition des charges par nature pour 2019 (en % du total des charges nettes)



Commentaires sur l'évolution des charges

Charges liées cantonales et intercommunales

Ces charges progressent de Fr. 575'000.00, soit + 4.55 % par rapport au budget 2018 et représentent 37.8 % des charges nettes pour 2019 (35 % pour 2018).

Personnel

Les charges totales de personnel progressent de Fr. 208'674.00, soit + 3.63 % par rapport au budget 2018 : augmentation de la dotation (+ 0.84 ept) et augmentation des salaires et des charges sociales. Pour plus de détails, voir sous point 5.1 ci-dessous.

Biens, services et marchandises

Ces charges diminuent de Fr. 148'154.00, soit - 9.2 % par rapport au budget 2018.

Les réductions les plus importantes sont le transfert aux investissements du remplacement des compteurs d'eau (- Fr. 60'000.00), pas d'achat de véhicule (- Fr. 24'000.00), la réduction des besoins en fournitures de bureau (- Fr. 30'000.00) et réduction des charges d'énergie (- Fr. 25'000.00).

Frais d'entretien

Ces charges diminuent de Fr. 185'074.00, soit - 11.8 % par rapport au budget 2018.

Les réductions les plus importantes sont après une réévaluation attentive des besoins : les charges d'entretien des routes et canalisations (- Fr. 130'000.00), les charges d'entretien des réseaux d'eau et d'épuration (- Fr. 40'000.00) et les charges d'entretien des bâtiments (- Fr. 45'000.00).

Frais de locations

Ces charges diminuent de Fr. 40'910.00, soit - 29 % par rapport au budget 2018.

L'installation du Service social, de la Ludothèque et de l'école maternelle « La maison des petits » dans des locaux communaux ont permis de réduire les charges locatives. Ce sont désormais des imputations internes dont une part est supportée par la commune de Hauterive FR.

Prestations de tiers

Ces charges augmentent de Fr. 270'972.00, soit + 10.2 % par rapport au budget 2018.

Les augmentations les plus importantes sont : la prise en charge de la totalité des transports scolaires (+ Fr. 190'000.00), éventuels frais dus aux intempéries (+ Fr. 20'000.00), frais d'élimination des déchets (+ Fr. 30'000.00), mandats à des spécialistes (+ Fr. 40'000.00).

Frais financiers

Ces charges augmentent de Fr. 80'364.00, soit + 3.6 % par rapport au budget 2018.

Augmentation des amortissements obligatoires (+ Fr. 163'000.00) compensée en partie par une diminution des charges d'intérêts (- Fr. 80'000.00).

Indemnités : + Fr. 142'400.00 pour 2019, soit + 4.1 % par rapport au budget 2018.

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du volume financier des dossiers de tiers gérés par le Service social - chapitre de l'assistance sociale, comptes no 5811.319.40 (+ Fr. 100'000.00) et 5811.319.41 (+ Fr. 50'000.00).

Participations aux charges des citoyens : + Fr. 201'000.00 pour 2019, soit + 6 % par rapport au budget 2018.

Les principales augmentations sont : frais de camps scolaires (+ Fr. 13'000.00), subventions à la crèche (+ Fr. 70'000.00) et frais d'assistance (+ Fr. 117'000.00).

3.3 Récapitulation des produits par nature (annexe 8)

Rubrique	Comptes no	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart Bu19-Bu18	Ecart %
Recettes fiscales	400 à 420	21'726'900.00	20'902'020.00	22'044'775.53	824'880.00	3.95%
Produits des placements	422	1'000.00	1'000.00	953.80	0.00	
Loyers	423 et 427	335'450.00	337'450.00	368'947.40	-2'000.00	-0.59%
Taxes	430 à 434	4'341'950.00	4'622'300.00	4'409'678.25	-280'350.00	-6.07%
Ventes de produits et prestations à des tiers	435	1'318'250.00	1'422'750.00	1'360'181.59	-104'500.00	-7.34%
Participations de tiers	436 à 441	5'521'169.00	5'358'332.00	5'549'313.11	162'837.00	3.04%
Participations du canton	451	1'092'825.00	994'127.00	983'818.65	98'698.00	9.93%
Participations des communes	452	760'693.00	731'190.00	655'117.60	29'503.00	4.03%
Subventions et autres contributions	460 à 462	1'746'220.00	1'717'770.00	3'431'207.55	28'450.00	1.66%
Prélèvements aux réserves	480 et 482	11'000.00	0.00	3'774'528.96	11'000.00	

Commentaires sur l'évolution des produits

Recettes fiscales : elles progressent de Fr. 824'880.00 (+ 3.95 %) par rapport aux évaluations du budget 2018. Pour plus de détails, voir sous point 5.2 ci-dessous.

Taxes : les recettes des diverses taxes diminuent de Fr. 280'350.00 (- 6.1 %) par rapport aux évaluations du budget 2018.

La diminution est due aux réductions des taxes pour 2019 sur l'eau potable (- Fr. 90'000.00), sur l'épuration (- Fr. 152'000.00) et sur les déchets (- Fr. 30'000.00).

Ventes de produits et prestations à des tiers : ces recettes diminuent de Fr. 104'500.00 (- 7.3 %) par rapport aux évaluations du budget 2018.

La diminution est due à la réduction des taxes d'exploitation sur l'eau potable (- Fr. 112'000.00).

Participations de tiers : + Fr. 168'837.00, soit + 3.15 % par rapport au budget 2018.

Cette augmentation est principalement due, comme pour les charges, à l'augmentation du volume financier total des dossiers de tiers gérés par le Service social - chapitre de l'assistance sociale, comptes no 5811.439.00 et 5811.439.01.

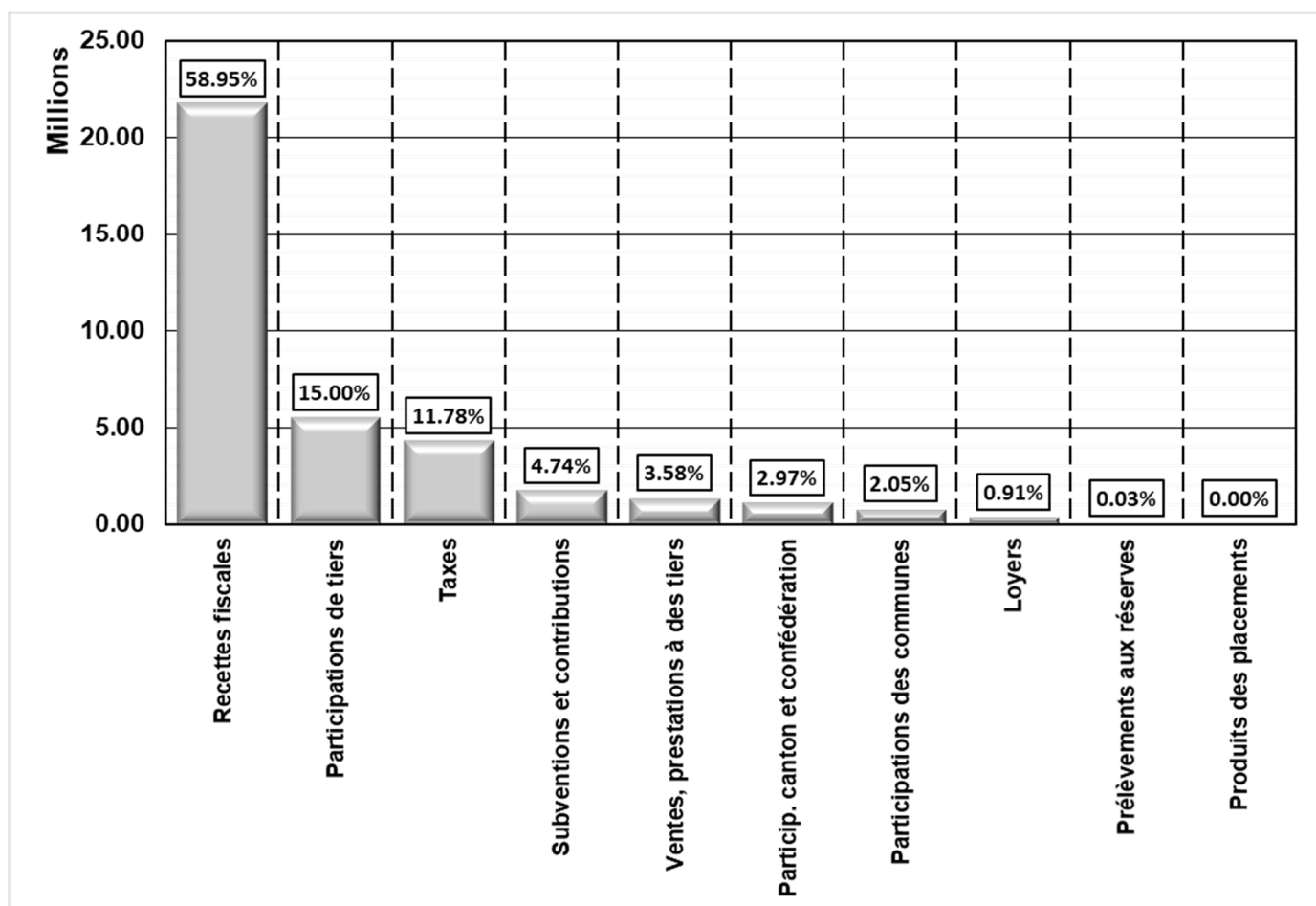
Participations du canton : + Fr. 98'698.00, soit + 9.9 % par rapport au budget 2018.

Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des participations du canton aux frais d'assistance sociale (chapitre 5811).

Participations des communes : + Fr. 23'503.00, soit + 3.2 % par rapport au budget 2018.

L'augmentation est principalement due à l'augmentation des participations de la commune de Hauterive FR aux services communaux partagés.

Répartition des produits par nature pour 2019 (en % du total des produits nets)



4. Commentaires par chapitre

Vous trouvez ci-dessous quelques commentaires complémentaires sur les chapitres qui font l'objet d'importantes modifications entre le budget 2018 et le budget 2019. D'autres commentaires de détails figurent dans le budget de fonctionnement présenté à l'annexe 7.

4.1 Administration

Récapitulation

Chapitre	Administration	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017
0	Total des charges	3'023'889.00	3'035'386.00	2'811'748.35
0	Total des produits	38'800.00	30'200.00	91'274.30
			Bu 19 - Bu 18	Bu 19 - Co 17
	Ecart nets en Fr.		-20'097.00	264'614.95
	Ecart nets en %		-0.67%	9.73%

Malgré une augmentation des charges de personnel de près de Fr. 60'000.00 par rapport au budget 2018, les charges nettes du chapitre restent relativement stables. Voir les commentaires des variations par compte dans l'annexe 7.

4.2 Ordre public

Récapitulation

Chapitre	Ordre public	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017
1	Total des charges	641'965.00	654'883.00	562'517.70
1	Total des produits	265'963.00	254'900.00	275'735.00
			Bu 19 - Bu 18	Bu 19 - Co 17
	Ecart nets en Fr.		-23'981.00	89'219.30
	Ecart nets en %		-6.00%	31.11%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
140.352.00	Participation à une collaboration intercommunale sapeurs-pompiers	60'000.00	42'000.00	62'094.00	18'000.00
140.390.15	Imputation interne - amortissement		27'436.00	27'436.00	-27'436.00

Le montant inscrit au budget 2018 au titre de notre participation au CSP Gibloux-Nord était erroné.

Tous les soldes d'investissements en véhicules et matériels pour le corps de sapeur-pompiers ont été amortis au bouclage des comptes 2017 (compte 140.390.15).

4.3 Enseignement et formation

Récapitulation

Chapitre	Enseignement et formation	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017
2	Total des charges	10'290'298.00	10'018'589.00	9'516'054.00
2	Total des produits	950'382.00	904'075.00	996'248.25
			Bu 19 - Bu 18	Bu 19 - Co 17
	Ecart nets en Fr.		225'402.00	820'110.25
	Ecart nets en %		2.47%	9.63%

Détails par compte - Frais scolaires

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
210.318.40	Prestations de tiers, transports scolaires	415'000.00	225'000.00	68'265.15	190'000.00
210.351.10	Participation aux dépenses cantonales transports scolaires		91'233.00	125'407.05	-91'233.00
Les frais de transports scolaires sont désormais intégralement à charge de la commune.					
210.351.00	Participation aux dépenses cantonales écoles primaires	2'151'083.00	2'133'243.00	2'074'934.60	17'840.00
212.352.00	Participation écoles du cycle d'orientation	2'813'703.00	2'774'258.00	2'607'575.00	39'445.00
220.351.10	Participation Ecoles spécialisées personnes handicapées inadaptées	1'027'531.00	1'000'778.00	972'578.05	26'753.00
Soit une augmentation de Fr. 84'000.00 (+ 1.4 %) par rapport au budget 2018.					
210.366.00	Camps scolaires	63'000.00	50'000.00	73'696.00	13'000.00
Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral prescrivant la gratuité de ces activités sous réserve des frais de repas, les contributions communales pour les camps scolaires sont modifiées comme suit :					
		<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>Commentaires</u>	
	Camps des neiges (Fr./élève)	160.00	240.00	classes 5H à 8H, 2 x sur 4 ans	
	Camps d'été (Fr./élève)	100.00	120.00	classes 5H à 8H, 1 x sur 4 ans	
	Camps verts (Fr./élève)	60.00	80.00	classes 3H à 4H, 1 x sur 2 ans	
210.318.41	Prestations de tiers, frais de piscine	60'000.00	50'000.00	47'009.35	10'000.00
L'augmentation est due à la prise en charge des frais de transport.					
290.311.10	Achat de matériels informatiques	45'000.00	45'000.00	35'494.75	0.00
En plus des achats annuels ordinaires, poursuite du programme lancé dès 2018 :					
<ul style="list-style-type: none"> - renouvellement des machines informatiques à intervalle régulier (1 année sur 3, tournus entre les 3 établissements) ; - équipement progressif en beamers interactifs (3 beamers au minimum par année scolaire pour env. Fr. 7'000.00/beamer). 					

Détails par compte - Accueil extrascolaire

Chapitre	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
219	Accueil extrascolaire - charges	572'844.00	544'608.00	549'563.20	28'236.00
219	Accueil extrascolaire - produits	315'280.00	283'730.00	299'115.05	31'550.00
Le budget 2019 tient compte de l'ouverture de l'AES durant les vacances scolaires (7,5 semaines supplémentaires), ce qui, avec l'effet du nouveau règlement et la réorganisation y découlant des structures, est absorbé par le personnel fixe (pas d'augmentation de charges si ce n'est pour le personnel auxiliaire). Les produits sont calculés avec prudence mais devraient être en augmentation (plus de plages ouvertes et nouveaux tarifs).					

Détails par compte - Services auxiliaires

Chapitre	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
220	Ecoles spécialisées - charges	1'843'985.00	1'783'401.00	1'763'200.10	60'584.00
220.	Ecoles spécialisées - produits	436'002.00	396'245.00	446'272.30	39'757.00
En dehors des contributions au SESAM (Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide), comptes 220.351.00/10, toutes les prestations sont placées sous la responsabilité de Flos Carmeli qui nous communique les chiffres du budget.					
Le budget 2019 montre une augmentation des charges (augmentation de la dotation administrative et pour les prestations de logopédie sur Le Glèbe en raison d'une attente persistante) compensée par une augmentation des produits, de sorte que le budget présenté est meilleur de Fr. 5'000.00 par rapport à 2018.					

4.4 Culture, sports et loisirs

Récapitulation

Chapitre	Culture, sports et loisirs	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017
3	Total des charges	1'965'495.00	1'879'239.00	2'783'834.30
3	Total des produits	248'070.00	216'690.00	1'192'059.95
			Bu 19 - Bu 18	Bu 19 - Co 17
	Ecart nets en Fr.		54'876.00	125'650.65
	Ecart nets en %		3.30%	7.89%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19- Bu 18
300.365.00	Dons aux sociétés à but culturel	65'000.00	79'200.00	63'000.00	-14'200.00
300.365.10	Soutien à des manifestations culturelles régionales	60'000.00	29'000.00	17'000.00	31'000.00
300.490.50	Imputation interne - prélèvement sur la réserve	11'000.00			11'000.00
<p>Dès 2019, les subventions ordinaires à l'Association culturelle La Tuffière (Fr. 24'000.00) et à l'Association des concerts de Corpataux (Fr. 8'000.00) sont mises à charge du compte 300.365.10 et plus réparties entre les comptes 300.365.00 et 300.365.10.</p> <p>Dès 2019, les communes ont augmenté leur subvention à l'Association culturelle La Tuffière par une contribution forfaitaire de Fr. 2'000.00 par spectacle pour les frais d'organisation. Les contributions communales aux activités culturelles régionales passent dès lors de Fr. 3.00/habitant à Fr. 5.00/habitant pour les communes de Gibloux et de Hauterive FR.</p> <p>Les soutiens spéciaux prévus pour 2019 (Fr. 5'000.00 pour la Bénichon d'Ecuvillens et Fr. 6'000.00 pour d'autres activités extraordinaires) sont financés par un prélèvement sur la réserve disponible.</p>					
300.366.00	Prix culturel communal	1'500.00			1'500.00
<p>A l'image du prix au mérite sportif, le conseil communal a créé un prix culturel qui vise à récompenser une personne, un groupe de personnes ou une organisation résidant dans la commune de Gibloux ou ayant un fort lien avec la commune, qui s'est distingué par son engagement dans le domaine culturel.</p>					
340.316.00	Frais de location de salles de sport	10'000.00	10'000.00	700.00	0.00
<p>Location de deux salles de sport du CO du Gibloux pour les sociétés sportives communales concernées en remplacement de la mise à disposition de la halle polyvalente de Vuisternens-en-Ogoz qui n'est désormais plus disponible.</p>					
342.314.11	Frais d'entretien terrains de football	78'000.00	65'000.00	61'683.15	13'000.00
<p>Les frais de réparation du système d'arrosage des terrains de football de Farvagny-le-Grand s'ajoutent pour 2019 aux frais d'entretiens courants.</p>					
360.390.30	Imputation interne - prestations inter-services, soutien aux manifestations	5'500.00		41'130.50	5'500.00
<p>Valorisation des prestations offertes par le CSP, l'édilité, le SFor et le personnel d'entretien du complexe communal de Farvagny-le-Grand pour le Giron des musiques de la Sarine 2019 à Farvagny (voir comptes 140.490.30, 620.490.30, 810.490.30 et 9430.490.30).</p>					

4.5 Santé

Récapitulation

Chapitre	Santé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017
4	Total des charges	2'676'252.00	2'550'713.00	2'378'800.45
4	Total des produits	35'000.00	60'000.00	46'468.10
			Bu 19 - Bu 18	Bu 19 - Co 17
	Ecart nets en Fr.		150'539.00	308'919.65
	Ecart nets en %		6.04%	13.25%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
410.352.00	Participation aux homes médicalisés du district	612'608.00	545'133.00	574'863.45	67'475.00
410.352.01	Participation au rattrapage frais financiers emprunt CODEMS	44'603.00	44'692.00	45'432.20	-89.00
440.352.00	Participation aux frais du service des soins à domicile	322'325.00	300'167.00	274'777.20	22'158.00
440.352.10	Participation aux frais des indemnités forfaitaires	260'392.00	249'864.00	225'843.20	10'528.00
440.352.20	Participation aux frais du service Passepartout Sarine	3'704.00	2'831.00	2'652.75	873.00
440.352.30	Participation à l'organe de coordination Réseau Santé Sarine	26'532.00	26'451.00		81.00

Les charges des services gérés par le Réseau Santé Sarine (RSS), mentionnées ci-dessus, progressent au total de Fr. 101'026.00, soit + 8.6 % par rapport au budget 2018.

4.6 Affaires sociales

Récapitulation

Chapitre	Affaires sociales	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017
5	Total des charges	10'322'158.00	9'554'540.00	9'565'190.66
5	Total des produits	6'230'190.00	5'976'376.00	5'891'991.50
			Bu 19 - Bu 18	Bu 19 - Co 17
	Ecart nets en Fr.		513'804.00	418'768.84
	Ecart nets en %		14.36%	11.40%

Détails par compte - Structures d'accueil de la petite enfance

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
540.316.00	Frais de location de locaux pour les crèches	37'000.00	37'000.00	36'720.00	0.00
540.316.02	Frais de location de locaux pour les écoles maternelles	0.00	7'950.00	5'300.00	-7'950.00
540.366.00	Subventions aux parents, crèches	366'200.00	355'000.00	269'188.30	11'200.00
540.366.10	Subventions aux crèches	58'000.00	0.00	0.00	58'000.00

540.390.20	Imputation interne - frais de locaux crèche	84'550.00	84'550.00	31'000.00	0.00
540.390.22	Imputation interne - frais de locaux écoles maternelles	50'000.00	24'000.00	36'400.00	26'000.00

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2017, les écoles maternelles et l'accueil familial de jour et par conséquent leurs frais ne font plus l'objet d'un pot commun avec la commune de Hauterive FR.

L'école maternelle « La maison des petits » est désormais installée dans les locaux de l'ancienne école de Villarlod : suppression de la location (compte 540.316.02) et valorisation de la location d'un immeuble communal par imputation interne (compte 540.390.22).

Les charges de location des locaux mis à disposition de la crèche (comptes 540.316.00 et 540.390.20) sont assumées par les communes. Elles sont par conséquent à ajouter au déficit net de l'institution inscrit au compte 540.366.10. Compte tenu des locations, l'excédent de charges réel annoncé par la crèche pour 2019 est de Fr. 180'000.00 (+ Fr. 60'000.00 par rapport au budget 2018).

Le budget de la crèche est calculé sur un taux d'occupation de 90%. Le surcroît de déficit pour 2019 est principalement dû à l'augmentation des frais de personnel, à noter que les charges en personnel de la crèche dépassent 1.1 MFr. Pour rappel, le SEJ impose une dotation de personnel à 100% quand bien même la structure n'est remplie qu'à 90%. Si le taux d'occupation est supérieur à 90%, le déficit sera diminué ; c'est ce qui s'est passé lors des deux derniers exercices. Le budget de la crèche est donc calculé de manière prudente.

Détails par compte - Politique de l'enfance et de la jeunesse

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
541.317.20	Frais d'animation, Fritime et Midnight	34'000.00	27'000.00	1'000.00	7'000.00
541.452.00	Participations d'autres communes	6'000.00			6'000.00
541.461.00	Subventions cantonales, Fritime et Midnight	6'400.00	2'000.00	1'000.00	4'400.00

Pour rappel, les activités soutenues par la commune destinées à l'enfance et à la jeunesse sont les suivantes :

- Enfants jusqu'à 12 ans (jusqu'aux 8H) : Fritime - activités mises sur pied par un groupe de bénévoles bénéficiant de subventions cantonales. Ce sont des activités qui étaient déjà organisées au Glèbe et qui ont été étendues à l'ensemble de la commune.
- Enfants de 13 à 18 ans (essentiellement cycle d'orientation) : MidnightSports - activités sportives en halle de sport encadrées par les professionnels de la Fondation IdéeSports. Les activités ont été ouvertes en automne 2018 et connaissent un succès réjouissant.

Les charges inscrites au compte 541.317.20 représentent : Fr. 27'500.00 pour MidnightSports et Fr. 6'400.00 pour Fritime.

Dans la mesure où les activités de MidnightSports sont destinées aux élèves du CO, une demande a été faite à la commune de Hauterive FR pour une contribution à ces activités au prorata de leur population (compte 541.452.00).

Détails par compte - Aide sociale

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
580.352.00	Participation au Service social de district	366'908.00	0.00	344'758.05	366'908.00
580.451.00	Remb. du Service social de district	0.00	29'106.00	0.00	-29'106.00

Loi sur l'aide sociale

Art. 34 Répartition des charges entre communes a) Aide matérielle, mesures d'insertion sociale et services sociaux spécialisés

² S'il existe plusieurs services sociaux dans un district, le Service de l'action sociale effectue annuellement la répartition entre toutes les communes du district.

Cette charge incombe entièrement à notre commune et celle d'Hauterive. Le Sasoc effectue un décompte de répartition des charges en début d'année, dès que les comptes de chaque service sont bouclés, en fonction de la population légale. Le Service en question établit le budget sur les mêmes bases, en fonction des derniers comptes bouclés en sa possession, soit un décalage de deux ans par rapport à l'exercice de budget en question.

Aide sociale totale pour 2019 (selon la population légale au 31.12.2017)

	Total (Fr.)	Fr./habitant
Participation au Service social de district :	366'908.00	50.22
Frais de personnel et administratifs :	491'766.00	67.31
Assistance :	494'200.00	67.64
Total	1'352'874.00	185.17

Détails par compte - Service social du Gibloux - Frais de personnel et administratifs

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
5810.	Frais de personnel et administratifs - charges	751'256.00	761'537.00	741'709.79	-10'281.00
5810.	Frais de personnel et administratifs - produits	259'490.00	262'870.00	260'934.85	-3'380.00

Cette rubrique englobe toutes les charges de la Commission sociale, les charges salariales, les frais administratifs, les frais de matériel de bureau, les frais informatiques, les frais de locaux etc.

De ces charges, la part utilisée par le Service des curatelles est comptabilisée, pour notamment la surface des locaux, les charges des locaux, le matériel de bureau, frais de port, etc.

Nous comptabilisons encore en recette la participation que nous percevons du canton pour la gestion que nous effectuons pour les dossiers des nomades.

Après ces déductions, le solde est réparti entre nos deux communes, Hauterive et Gibloux, au prorata de la population légale de l'année civile qui précède l'année comptable concernée.

Il est à préciser que cette rubrique comptable n'entre pas dans les calculs de la péréquation financière ou autre répartition cantonale ou de district. Cette charge incombe entièrement à notre commune et celle d'Hauterive.

Détails par compte - Service social du Gibloux - Assistance

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
5811.	Assistance - charges	6'295'000.00	6'028'000.00	5'966'257.32	267'000.00
5811.	Assistance - produits	5'800'800.00	5'543'000.00	5'510'429.00	257'800.00

Il est vrai que le mouvement d'argent qui transite par notre service est énorme, mais il correspond à celui qui fait vivre environ 150 familles par année. Il est très important de comprendre qu'une bonne partie de ces ressources n'est pas octroyée par nos communes mais bien par les propres moyens de nos bénéficiaires, tels que des salaires, des rentes AVS, AI, LPP, ou autres capitaux, etc.

Pour faciliter la lecture des comptes de l'assistance, ils doivent être classés dans trois catégories (voir ci-dessous), soit :

1. Les comptes qui sont autofinancés par les bénéficiaires. Ce sont les comptes des bénéficiaires pour lesquels notre Service social n'effectue que de la gestion, sans aide financière à charge de nos communes ou du canton.
2. Les comptes qui sont entièrement pris en charges et refacturés au canton.
3. Les comptes qui sont à charge à raison de 40 % par le canton et 60 % par nos deux communes, soit Gibloux et Hauterive.

		Charges	Produits
1	5811.319.40 Indemnités, Gestion de tiers	2'600'000.00	
	5811.319.41 Indemnités, Gestion des nomades	800'000.00	
	5811.439.00 Remboursements gestion de tiers (319.00)		2'600'000.00
	5811.439.01 Remboursements gestion des nomades (319.41)		800'000.00
		3'400'000.00	3'400'000.00

		Charges	Produits
2	5811.366.01 Frais d'assistance confédérés, 100% canton	15'000.00	
	5811.366.02 Frais d'assistance gestion des nomades, 100% canton	860'000.00	
	5811.366.05 Cotisations AVS/AI gestion des nomades	20'000.00	
	5811.436.20 Remboursements par tiers frais ass. gestion nomades (366.02)		445'000.00
	5811.451.01 Participations canton frais assist confédérés, 100% (366.01)		15'000.00
	5811.451.02 Participations canton frais assist gestion nomades, 100% (366.02)		415'000.00
	5811.451.03 Participations canton cotis AVS/AI gestion nomades, 100% (366.05)		20'000.00
		895'000.00	895'000.00

		Charges	Produits
	5811.366.00 Frais d'assistance, 40% canton 60% communes	1'750'000.00	
	5811.366.03 Cotisations AVS pot commun, communes	20'000.00	
	5811.366.06 Frais d'aide sociale MIS	230'000.00	
	5811.436.00 Remboursements par tiers frais d'assistance (366.00)		875'000.00
	5811.436.01 Remboursements par tiers primes caisses-maladie (366.04)		
3	5811.436.02 Remboursements par tiers MIS (366.06)		43'000.00
	5811.436.30 Redevances communes cotisations AVS (366.03)		
	5811.439.10 Produits extraordinaires		
	5811.451.00 Participations canton frais assist, 40% (366.00)		350'000.00
	5811.451.04 Participations canton frais d'aide sociale MIS, 40% (366.06)		74'800.00
	5811.452.00 Participations de commune d'Hauterive frais d'assistance, 60% (366.00)		134'000.00
	5811.452.02 Participations de commune d'Hauterive frais aide soc. MIS, 60% (366.06)		29'000.00
		2'000'000.00	1'505'800.00
	Aide matérielle à charge de la commune de Gibloux pour l'année 2019		494'200.00
		2'000'000.00	2'000'000.00

4.7 Transports et communications

Récapitulation

Chapitre	Transports et communications	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017
6	Total des charges	1'902'353.00	2'107'370.00	2'238'917.95
6	Total des produits	91'500.00	90'000.00	102'282.15
			Bu 19 - Bu 18	Bu 19 - Co 17
	Ecart nets en Fr.		-206'517.00	-325'782.80
	Ecart nets en %		-10.24%	-15.25%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
620.314.20	Frais d'entretien routes et chemins	247'000.00	357'000.00	392'506.95	-110'000.00
620.314.30	Frais d'entretien canalisations de routes	80'000.00	100'000.00	66'442.20	-20'000.00

Un examen approfondi des besoins a permis de réduire sensiblement les montants consacrés à ces chapitres pour l'exercice 2019.

4.8 Protection et aménagement de l'environnement

Récapitulation

Chapitre	Protection et aménagement de l'environnement	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017
7	Total des charges	4'568'523.00	4'890'059.00	4'373'744.95
7	Total des produits	3'952'000.00	4'340'200.00	3'888'517.31
			Bu 19 - Bu 18	Bu 19 - Co 17
	Ecart nets en Fr.		66'664.00	131'295.36
	Ecart nets en %		12.12%	27.06%

Détails par compte - Approvisionnement en eau

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
700.311.01	Achat de compteurs d'eau	2'000.00	60'000.00	26'356.55	-58'000.00
700.380.00	Attribution à la réserve obligatoire	688'000.00	812'000.00	99'566.25	-124'000.00
700.390.10	Imputation interne - intérêts	14'850.00	21'390.00	27'567.00	-6'540.00
700.390.15	Imputation interne - amortissement	65'932.00	78'732.00	78'732.00	-12'800.00

La campagne de remplacement de l'ensemble des compteurs d'eau entreprise en 2017, financée par le budget de fonctionnement, devait initialement s'étaler sur 5 ans. Après réflexion, le solde de l'opération est réduite à deux ans (2019 et 2020) et fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement (voir le budget des investissements 2019).

Réduction des frais financiers du chapitre pour 2019 en raison des amortissements complémentaires effectués au bouclage des comptes 2017.

Après réévaluation de l'affectation du produit des taxes, un montant réduit de Fr. 688'000.00 (- Fr. 124'000.00) pourra être versé aux réserves destinées aux investissements et à l'équilibre du compte dans le domaine de l'approvisionnement en eau. Voir également ci-dessous pour plus de détails sur la répartition du produit des taxes du chapitre « Approvisionnement en eau ».

Détails par compte - Protection des eaux

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
710.317.91	Frais divers, soldes d'investissements	5'000.00			5'000.00
710.318.48	Prest. de tiers, ouvrages de protection contre intempéries	20'000.00			20'000.00
710.352.00	Participation STEP intercommunale, frais d'exploitation	474'060.00	671'012.00	701'149.50	-196'952.00
710.352.01	Participation STEP intercommunale, frais financiers	170'367.00			170'367.00
710.352.02	Participation STEP intercommunale, investissements	10'410.00			10'410.00
710.380.00	Attribution à la réserve obligatoire	805'000.00	908'000.00	765'327.55	-103'000.00

Pour un certain nombre de projet d'investissements dans le domaine, les dernières factures (droits de passage, frais de géomètre, etc.) nous sont adressées avec beaucoup de retard et parfois après le bouclage financier du projet. Le compte 710.317.91 permet la prise en charge des derniers frais de ces projets.

Les intempéries de 2018 nous ont incité à inscrire un montant de Fr. 20'000.00 (compte 710.318.48) pour couvrir les éventuelles mesures d'urgence à prendre en cas d'événements météorologiques exceptionnels.

Pour respecter les règles de couverture par les diverses taxes, les charges de la STEP intercommunale sont désormais réparties par nature : frais exploitation (couverts par les taxes d'exploitation) et les frais relatifs aux investissements (couverts par les taxes de base).

Après réévaluation de l'affectation du produit des taxes, un montant réduit de Fr. 805'000.00 (- Fr 103'000.00) pourra être versé aux réserves destinées aux investissements et à l'équilibre du compte dans le domaine de la protection des eaux. Voir également ci-dessous pour plus de détails sur la répartition du produit des taxes du chapitre « Protection des eaux ».

Détails par compte - Gestion des déchets

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
720.301.10	Traitement du personnel d'exploitation	174'364.00	191'828.00	137'297.80	-17'464.00
720.318.40	Frais de ramassage et d'élimination des ordures ménagères	120'000.00	125'000.00	192'453.45	-5'000.00
720.318.41	Frais de ramassage et d'élimination des déchets spéciaux	135'000.00	125'000.00	226'132.90	10'000.00
720.318.42	Frais de ramassage et d'élimination des déchets verts	150'000.00	85'000.00	132'011.40	65'000.00
720.318.43	Frais de méthanisation déchets de ménage	20'000.00	30'000.00		-10'000.00
720.318.44	Frais de ramassage et élimination déchets encombrants	45'000.00	75'000.00		-30'000.00
720.434.00	Taxes de base ménages	245'000.00	245'000.00	294'311.85	0.00
720.434.01	Taxes de base entreprises	30'000.00	30'000.00		0.00
720.434.10	Taxes proportionnelles, d'utilisation	275'000.00	305'000.00	218'376.15	-30'000.00
720.439.00	Valorisation des déchets	50'000.00	40'000.00	50'624.36	10'000.00

Le budget 2018 était le premier budget avec le nouveau système et la nouvelle organisation de la prise en charge des déchets. Les frais de personnel, de collecte et de traitement des divers types de déchets ont été réévalués sur la base de cette première expérience. Il en est de même pour l'évaluation des recettes des diverses taxes.

Détails par compte - Aménagement du territoire

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
790.318.60	Mandats externes, spécialistes techniques	30'000.00	10'000.00	15'733.20	20'000.00
790.352.00	Participation Conférence régionale pour des infrastructures et un développement coordonnés	33'426.00	12'000.00	5'798.95	21'426.00

Compte 790.318.60 : comprend une participation de Fr. 20'000.00 aux frais d'élaboration du PAD Pra Bastian.
Compte 790.352.00 : comprend notre participation (prorata population) à l'élaboration du plan directeur régional pour l'aménagement du territoire pour le district de la Sarine.

Taxes relatives à l'approvisionnement en eau (EP, chapitre 700)

Le nouveau règlement communal sur l'approvisionnement en eau est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017. De manière générale les nouvelles règles peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière « maintien de la valeur » affectée à cet effet.

Rubrique	Budget 2019			Budget 2018		
	Taxe Fr.	Paramètre	Montant	Montant Fr.	Paramètre	Montant Fr.
Taxes de base 700.434.00	200.00/UL	1780 UL	565'000.00	200.00/UL	1746 UL	636'000.00
	150.00/UL	1390 UL		150.00/UL	1914 UL ¹⁾	
Taxes de base, terrains non raccordés 700.434.01	0.20/m ²	475'000 m ²	95'000.00	0.20/m ²	564'000 m ² ¹⁾	112'800.00
Taxes exploitation 700.435.80	0.80/m ³	510'000 m ³	408'000.00	1.00/m ³	520'000 m ³ ¹⁾	520'000.00
Attribution à la réserve			688'000.00			812'000.00

¹⁾ surévalué de manière empirique pour le budget 2018. Les chiffres 2019 sont plus précis dans la mesure où ils se réfèrent à la facturation 2017 et partiellement à la facturation 2018.

Taxes relatives à la protection des eaux (EU, chapitre 710)

Le nouveau règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Comme pour l'approvisionnement en eau, de manière générale les nouvelles règles peuvent être résumées en deux points :

- Les frais d'exploitation et les frais financiers doivent être couverts à 100% par les taxes.
- Les taxes doivent permettre de financer le renouvellement des installations au travers de la constitution d'une réserve financière « maintien de la valeur » affectée à cet effet.

En résumé	Budget 2019			Budget 2018		
	Taxe Fr.	Paramètre	Montant Fr.	Taxe Fr.	Paramètre	Montant Fr.
Taxe de base Zone à bâtir	0.50/m2	1'647'000 m2 indicés	823'000.00	0.50/m2	1'318'800 m2 indicés ²⁾	659'400.00
	0.043/m3	4'104'000 m3 indicés	176'000.00	0.043/m3	3'549'000 m3 indicés ²⁾	152'100.00
	15.00/EH	13'400 EH	201'000.00	25.00/EH	12'000 EH	300'000.00
Taxe de base Zone à bâtir - total 710.434.00			1'200'000.00			1'111'500.00
Taxes de base Hors zone à bâtir 710.434.01	0.50/m2	108'000 m2 indicés	54'000.00	0.50/m2	32'000 m2 indicés ²⁾	16'000.00
Taxes d'exploitation 710.434.10	1.70/m3	350'000 m3	595'000.00	1.90/m3	420'000 m3 ¹⁾	798'000.00
Taxes d'exploitation 710.434.11	105.50/EH	1'300 EH	137'000.00	118.00/EH	1'800 EH ¹⁾	212'400.00
Attribution à la réserve			805'000.00			908'000.00

¹⁾ surévalué resp. ²⁾ sous-évalué de manière empirique pour le budget 2018. Les chiffres 2019 sont plus précis dans la mesure où ils se réfèrent à la facturation 2017 et partiellement à la facturation 2018.

4.9 Economie publique

Récapitulation

Chapitre	Economie publique	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017
8	Total des charges	1'021'448.00	1'026'861.00	1'021'496.23
8	Total des produits	1'477'600.00	1'419'300.00	1'710'647.44
			Bu 19 - Bu 18	Bu 19 - Co 17
	Ecart nets en Fr.		-63'713.00	232'999.21
	Ecart nets en %		16.24%	-33.81%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
810.435.50	Ventes de grumes résineuses	225'000.00	240'000.00	138'127.65	-15'000.00
810.435.51	Ventes de grumes feuillues	-	-	2'669.00	-
810.435.52	Ventes de bois d'industrie résineux	95'000.00	110'000.00	136'910.24	-15'000.00
810.435.53	Ventes de bois d'industrie feuillus	-	-		-
810.435.85	Prestations de services à des tiers	63'000.00	9'000.00	40'266.75	54'000.00
810.490.30	Imputation interne - prestations pour d'autres services communaux	99'600.00	90'000.00	123'376.95	9'600.00

Le marché du bois poursuit sa baisse et sa restructuration et les prix payés aux producteurs continuent de se tasser.

Le service forestier parvient à compenser cette baisse de ses recettes par un développement de ses activités pour des tiers et pour d'autres services communaux.

4.10 Finances et impôts

Récapitulation

Chapitre	Finances et impôts	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017
9	Total des charges	4'076'321.00	3'656'783.00	11'302'541.31
9	Total des produits	27'143'909.00	26'118'794.00	32'413'838.14
			Bu 19 - Bu 18	Bu 19 - Co 17
	Ecart nets en Fr.		-605'577.00	-1'956'291.17
	Ecart nets en % (produits)		2.70%	9.27%

Détails par compte

Compte	Libellé	Bu 2019	Bu 2018	Co 2017	Ecart Bu 19 - Bu 18
940.322.00	Intérêts des emprunts bancaires	400'000.00	480'000.00	568'042.09	-80'000.00
940.330.00	Amortissements financiers obligatoires	1'819'837.00	1'657'006.00	1'516'806.80	162'831.00
<p>La charge des intérêts continue de se réduire au fur et à mesure des remboursements d'emprunts (Fr. 960'000.00 à ce jour pour 2018) et des renouvellements d'emprunts. Le taux d'intérêt moyen de nos emprunts à fin 2018 est de 0.94 %.</p> <p>Les amortissements obligatoires augmentent de manière significative en raison de la prise en compte pour la première fois en 2019 de l'amortissement de l'agrandissement du complexe communal de Farvagny-le-Grand pour un montant de Fr. 276'000.00.</p>					
900.400.00 à 900.406.20	Impôts	21'616'900.00	20'791'000.00	21'920'495.73	825'900.00
900.441.00	Participations à l'impôt cantonal sur les véhicules	570'000.00	550'000.00	554'133.20	20'000.00
<p>L'augmentation des recettes fiscales pour 2019 est évaluée à Fr. 825'900.00, soit + 4 % par rapport au budget 2018. Pour plus de détails, voir sous point 5.2 ci-dessous.</p>					

5. Commentaires par nature

5.1 Frais de personnel

A défaut d'un règlement communal du personnel, la loi et le règlement sur le personnel de l'Etat de Fribourg s'appliquent à l'ensemble du personnel communal.

Les salaires bruts et les parts patronales des charges sociales sont imputés directement dans les divers centres de charges sur la base d'une évaluation du temps consacré à chaque centre de charges.

Les chiffres du budget 2019 tiennent compte de l'expérience à ce jour. Au terme de chaque exercice, une analyse plus précise de la nature des travaux effectués permet d'atteindre progressivement une juste répartition des charges de personnel dans les divers chapitres.

Salaires 2019

A l'heure où nous mettons sous presse, aucune indexation n'est annoncée pour 2019 sur le plan cantonal. L'échelle des salaires appliquée au personnel communal pour 2019 correspond à l'échelle cantonale 2018 adoptée par le canton au mois de décembre 2017. Pour l'ensemble du personnel communal, elle représente une indexation de + 0.3 % des salaires pour 2018.

Les salaires de l'ensemble des membres du personnel communal (personnel mensualisé et personnel rémunéré à l'heure) qui n'a pas atteint le sommet de la classe sont augmentés d'un palier.

Un certain nombre de corrections quant à l'attribution de l'ensemble classe/palier ont été appliquées. Pour le budget 2019, la masse salariale totale progresse de près de Fr. 234'000.00 par rapport au budget 2018, soit + 5.2 %.

Charges sociales et couverture d'assurances maladie et accident

Voir le tableau des taux de charges sociales placé en annexe (voir annexe 9).

Pour le budget 2019, les charges sociales employeur progressent de près de Fr. 26'000.00 par rapport au budget 2018, soit + 5.6 %.

Caisse de pension

L'ensemble du personnel communal est affilié à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg.

Pour le budget 2019, les charges LPP employeur sont de Fr. 456'984.00, elles progressent de près de Fr. 27'000.00 par rapport au budget 2018, soit + 6.3 %.

Formation du personnel

En tenant compte des formations annoncées pour 2019, un montant forfaitaire représentant Fr. 700.00 par ept est inscrit pour couvrir les frais de formation du personnel (compte no 020.309.00).

Indemnité pour service de piquet

Des indemnités pour service de piquet pour un montant de Fr. 6'000.00 ont été intégrées aux charges de personnel pour les services de piquet de l'édilité, des bâtiments et du service des eaux.

Service de surveillance

Sous le nom de « service de surveillance », les tâches de ligne téléphonique d'urgence et d'intervention en dehors des heures normales de travail ont été organisées. Dans le cadre d'un tournus, le personnel des services techniques assure la permanence téléphonique et dispose d'un véhicule équipé pour procéder rapidement aux travaux de réparation usuels.

Ces tâches sont indemnisées dans le respect des règles définies pour le personnel cantonal auxquelles nous sommes soumis. Les indemnités représentent un montant total de Fr. 12'727.00 pour le budget 2019.

Charge moyenne du personnel

Sur la base de la dotation totale 2019 (56.70 ept, les apprentis ne sont plus comptés) et des charges totales de personnel (comptes de natures no 301 à 305, Fr. 5'883'000.00), le coût moyen par ept pour 2019 est de Fr. 104'000.00 (charges sociales comprises).

Evolution des charges

	Budget 2018	Budget 2019	Augmentation	Augmentation %
Dotation générale	55.86 ept	56.70 ept	+ 0.84 ept	+ 1.5 %
Salaires bruts	4'544'860.00	4'730'346.00	+ 185'486.00	+ 4.1 %
Charges sociales employeur	972'710.00	1'024'910.00	+ 52'200.00	+ 5.4 %

dont les charges particulières suivantes :

Indemnités pour horaire particulier	11'300.00
Service de piquet	6'000.00
Service de surveillance	12'727.00
Emplois-jeunes d'été (2'130 heures)	40'470.00

Statistique de la dotation du personnel communal

Sur la base des propositions à ce jour, l'évolution de la dotation en personnel est la suivante :

Service	Dotation Budget 2018 ¹⁾	Dotation Budget 2019	Commentaires
	ept	ept	
Secrétariat général	3.87 ¹⁾	3.93	
Finances	4.25	4.25	
Contrôle de l'habitant Guichet - Agence AVS	3.15	3.15	
Admin. scolaire et de l'accueil extrascolaire	2.29	2.30	
Service social	5.50	5.33	- 0.2 ept
Serv. des curatelles	1.60	1.70	+ 0.1 ept de dotation au service
Bibliothèque	1.66	1.66	
AES	4.32	4.39	+ 0.07 ept, ouverture partielle possible durant les vacances scolaires
Forêts	4.68 ¹⁾	4.82	+ 0.14 ept, augmentation de l'engagement de jeunes durant l'été
Divers	0.25	0.25	garde-génisse de l'alpage de la Vuisterna
Service technique (total)	24.28	24.92	
Administration	2.70	3.00	+ 0.3 ept, augmentation de la dotation
Constructions	3.00	3.00	
Adduction d'eau	1.22	1.11	- 0.11 ept, réduction du travail de relevé des compteurs d'eau
Bâtiments	8.70	9.08	+ 0.38 ept, augmentation de la dotation
Edilité	6.02	6.26	+ 0.24 ept, augmentation de la dotation
Déchetterie	2.64	2.47	- 0.17 ept, correction de la dotation en raison du nouvel horaire d'ouverture
Apprenti(e)s	2 ¹⁾	3	Le chiffre correspond au nombre d'apprentis. Une apprentie supplémentaire pour 2019.
Total	55.86	56.70	Désormais le calcul des ept ne prend plus en compte les apprenti(e)s. + 0.84 ept (+ 1.5 %)

¹⁾ Les apprenti(e)s constituent une catégorie spécifique. Ils ne sont plus comptés en ept dans les services concernés. Afin de permettre la comparaison avec les dotations 2019, les chiffres du budget 2018 ont été mis à jour (*les chiffres modifiés sont en italiques*).

Voir également en annexe la répartition du personnel sous la forme graphique (annexe 10).

Autres remarques, pour rappel :

- Le taux d'activité du personnel employé à l'heure a été converti en ept sur la base de 1850 heures/année.
- Le taux d'activités des montants forfaitaires a été calculé sur la base d'un salaire horaire de Fr. 30.00.

5.2 Evaluation des recettes fiscales

Les informations suivantes ont été exploitées pour l'évaluation des recettes fiscales 2019 :

- Cotes cantonales définitives 2016 pour les impôts sur les personnes physiques et les personnes morales.
- Evaluation de la progression sur le plan cantonal des impôts sur les personnes physiques et les personnes morales pour l'année 2019 sur la base de la cote 2016.
- Evaluation de la progression de la part communale à l'impôt sur les véhicules pour l'année 2019 sur la base des comptes de l'année 2017.

Les mêmes modes d'évaluation que ceux appliqués pour le budget 2018 ont été mis en œuvre (voir la description ci-dessous).

Type d'impôts	Pour comparaison				Evaluations pour 2019					
	Comptes 2017 en italique : estimations basées sur un calcul	Budget 2018	Comptes 2018 situation au 16.10.2018	Impôts 2018 acomptes facturés	Tendances retenues pour le plan financier	Selon les évolutions sur le plan cantonal	Moyenne sur les années 2015-16-17	Selon la progression moyenne calculée sur les années 2009 à 2017	Selon la progression linéaire (droite de régression) de 2009 à 2017	Première proposition pour le budget 2019
Personnes physiques, revenu	13'736'635.10	14'300'000.00		14'282'220.00	300'000.00	14'653'813.24		14'451'155.86	14'639'669.52	14'500'000.00
Personnes physiques, fortune	1'270'519.37	1'100'000.00			50'000.00	1'212'935.00		1'464'503.49	1'307'054.99	1'200'000.00
Personnes morales, bénéfice	2'156'576.95	1'400'000.00			150'000.00	1'676'262.93			2'278'119.07	1'650'000.00
Personnes morales, capital	326'458.55	200'000.00			20'000.00	285'247.03			350'607.01	250'000.00
A la source	368'954.86	340'000.00			+ 1.5 %		340'652.90			345'000.00
Prestations en capital	371'204.65	350'000.00	234'745.20		20'000.00		430'793.62			350'000.00
Gains immobiliers et plus-values	718'700.00	550'000.00	427'502.70		50'000.00		688'180.68			550'000.00
Mutations	952'175.60	600'000.00	963'031.50		50'000.00		761'492.45			700'000.00
Successions et donations	252.50	5'000.00	34'168.20		0.00		9'078.40			5'000.00
Contributions immobilières	1'976'951.35	1'900'000.00	2'003'907.45		70'000.00		2'164'962.84	2'095'221.38		2'020'000.00
Sur les automates	0.00	3'000.00	1'850.00		+ 0 %					1'900.00
Sur les véhicules	554'133.20	550'000.00	423'898.10		+ 4.0 %	572'973.73			599'468.85	570'000.00
Sur les chiens	42'066.50	43'000.00	44'480.00		+ 1.5 %					45'000.00
Total	22'474'628.63	21'341'000.00	4'133'583.15	16'237'155.00						22'186'900.00

Sur la base des estimations ci-dessus, les recettes fiscales totales attendues pour 2019 progressent de Fr. 845'900.00 (+ 3.96 %) par rapport au budget 2018.

Modes de calcul appliqués pour l'évaluation des recettes fiscales

a. Evolutions sur le plan cantonal

En automne de chaque année, le Service cantonal des contributions fournit aux communes des taux d'évolution des recettes fiscales évalués sur le plan cantonal (voir annexe 6).

Pour les recettes fiscales 2019, les taux retenus sont les suivants :

- progression de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par rapport à 2016 : + 6.10 %
- progression de l'impôt sur la fortune des personnes physiques par rapport à 2016 : + 9.30 %
- progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par rapport à 2016 : + 4.00 %
- progression de l'impôt sur le capital des personnes morales par rapport à 2016 : + 6.10 %
- progression de l'impôt sur les véhicules par rapport aux comptes 2017 (OCN) : + 3.4 %

Ces progressions sont relativement délicates à appliquer à chaque commune qui ne possède pas obligatoirement le même profil de répartition des revenus tant en ce qui concerne les personnes physiques que les personnes morales. Ces chiffres sont toutefois considérés comme une évaluation par défaut et ne sont pas contestés par le Service des communes.

b. Moyenne des trois dernières années

Ce mode de calcul est souvent appliqué pour les impôts spéciaux dont le chiffrage est difficile et l'évolution d'une année à l'autre relativement aléatoire. Le calcul a été fait sur les trois dernières années pour lesquelles les comptes sont bouclés : 2015-2016-2017.

c. Progression moyenne

La progression est calculée chaque année en % par rapport à l'année précédente.

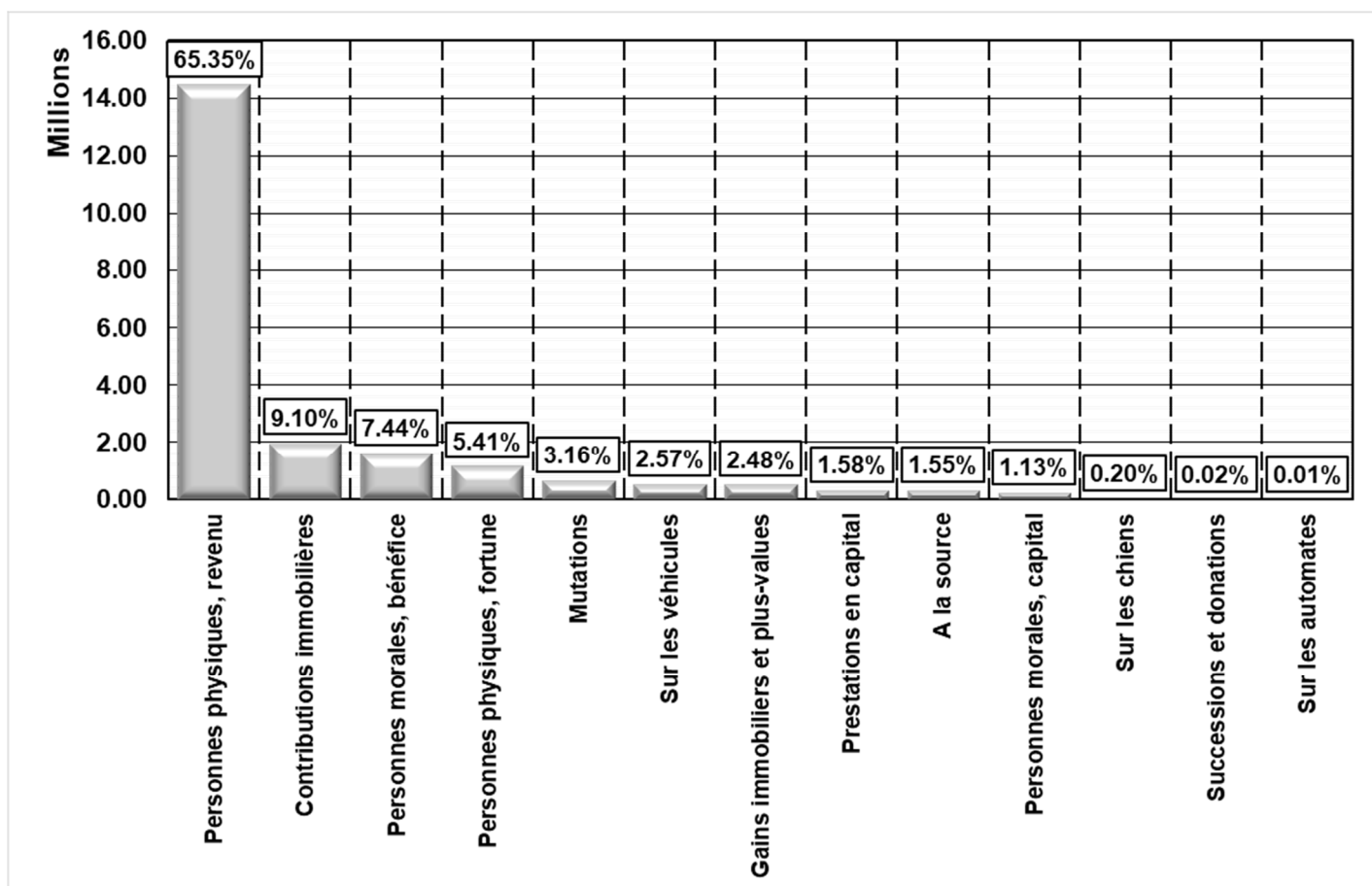
La moyenne des progressions est calculée sur la période d'analyse, dans notre cas de 2009 à 2017.

d. Droite de régression

L'algorithme consiste à rechercher les paramètres de la droite (valeur initiale et pente) représentant la progression linéaire optimale par rapport aux valeurs de la progression réelle. Le calcul a été fait sur la période 2009 à 2017.

Recettes fiscales 2019 - Représentation graphique

En % des recettes fiscales totales.



Recettes fiscales - Chiffres retenus pour le budget 2019

Impôt	Budget 2019	Budget 2018	Commentaires
Personnes physiques, revenu	14'500'000.00	14'300'000.00	Estimations basées sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation.
Personnes physiques, fortune	1'200'000.00	1'100'000.00	Nous avons tenu compte d'un relatif tassement des impôts sur le revenu et au contraire d'une bonne progression des impôts sur la fortune.
A la source	345'000.00	340'000.00	Estimation sur la base de la progression moyenne et prise en compte de la situation des comptes 2018.
Prestations en capital	350'000.00	350'000.00	Estimation prudente tenant compte des recettes actuelles de cet impôt pour 2018.
Gains immobiliers et plus-values	550'000.00	550'000.00	Estimation prudente tenant compte des recettes actuelles de cet impôt pour 2018.
Mutations	700'000.00	600'000.00	Estimation prudente sur la base de la progression moyenne et de la situation actuelle des comptes 2018 pour cet impôt.
Successions et donations	5'000.00	5'000.00	
Contributions immobilières	2'020'000.00	1'900'000.00	Estimation sur la base de la progression annuelle (progression linéaire) et de la situation des comptes 2018.
Personnes morales, bénéfice	1'650'000.00	1'400'000.00	Estimations prudentes basées sur l'ensemble des chiffres donnés par les diverses méthodes d'évaluation.
Personnes morales, capital	250'000.00	200'000.00	La confirmation de ces recettes pour l'exercice 2016 (première consolidation pour la commune de Gibloux), nous a incité à nous rapprocher des estimations données sur le plan cantonal.
Sur les automates	1'900.00	3'000.00	Estimation sur la base de la situation des comptes 2018.
Sur les véhicules	570'000.00	550'000.00	Sur la base des informations de l'OCN.
Sur les chiens	45'000.00	43'000.00	Estimation sur la base de la situation des comptes 2018.
Total	22'186'900.00	21'341'000.00	+ 845'900.00 (+ 3.96 %)

Sur la base des chiffres proposés pour le budget 2019, un point d'impôt communal correspond à Fr. 207'000.00.

5.3 Frais financiers

Amortissements

Les charges d'amortissements obligatoires sont réparties dans les divers centres de charges sur la base des montants d'amortissements inscrits dans le contrôle de l'endettement établi par le Service des communes.

Sur la base du contrôle d'endettement au 31.12.2017 établi par le SCom, de l'endettement de l'ex-CFGN au 31.12.2017 et des projets qui arriveront à leur terme en 2018, nous avons établi un tableau présumé du contrôle de l'endettement au 31.12.2018. C'est sur cette base que nous avons évalué les charges d'amortissement 2019 (voir annexe 5).

Il convient de relever que le calcul définitif des amortissements obligatoires 2019 sera établi par le SCom après le bouclage des comptes 2018.

Intérêts des dettes

L'état des dettes bancaires au 31.12.2018 et les charges d'intérêts y relatives pour 2019 ont été évalués (voir annexe 11).

Dettes bancaires totales (emprunts à terme) au 31.12.2018	Fr.	37'415'521.00
Charge annuelle totale d'intérêts	Fr.	351'761.29
Taux d'intérêts moyen : 0.94 %		

Les échéances des emprunts et leur répartition entre les institutions de financement sont représentées graphiquement (voir annexe 11).

Les charges d'intérêts inscrites dans les divers centres de charges sont calculées à un taux moyen arrondi à 1.0 % sur la dette résiduelle figurant dans le tableau mis à jour du contrôle de l'endettement au 31.12.2018 établi (annexe 5) sur la base du contrôle de l'endettement au 31.12.2017 validé par le Service des communes (annexe 4).

La charge totale des intérêts pour 2019 (compte no 940.322.00) tient compte d'intérêts intercalaires pour les projets en cours en 2019 pour un montant d'environ Fr. 30'000.00 (env. 2 MFr au taux de 1.5% sur l'année ou 4 MFr. sur 6 mois).

Tableau des imputations des intérêts et des amortissements

Compte	Centre de coûts	Intérêts 2019 1.0 % de la dette résiduelle	Amortissements obligatoires Bu 2019	Amortissements obligatoires Bu 2018
140.390	Police du feu	0.00	0.00	27'436.00
160.390	Protection civile	550.00	3'141.00	3'141.00
2940.390	Ecole CM	3'990.00	32'346.00	32'346.00
2942.390	Ecole LG	25'150.00	162'636.00	162'636.00
2943.390	Ecole RO	17'100.00	116'870.00	116'870.00
2944.390	Ecole VO	2'420.00	14'700.00	14'700.00
3010.390	La Tuffière CM	40'530.00	173'700.00	173'700.00
3412.390	Halle polyvalente RO	18'550.00	60'000.00	60'000.00
342.390	Infrastructures sportives	1'450.00	13'911.00	13'911.00
620.390	Routes	16'720.00	158'488.00	170'488.00
6210.390	Bâtiment édilitaire RO	2'830.00	17'304.00	17'304.00
650.390	Trafic régional	0.00	0.00	2'400.00
700.390	Eau potable	14'850.00	65'932.00	78'732.00
710.390	Epuration	52'090.00	266'834.00	281'999.00
720.390	Déchets	2'870.00	33'233.00	33'233.00
740.390	Cimetière	190.00	2'200.00	2'200.00
801.390	Alpages	210.00	1'700.00	4'770.00
810.390	Forêts	0.00	0.00	25'360.00
811.390	Bâtiment forestier VO	4'060.00	10'000.00	10'000.00
9420.390	Ferme d'Illens	4'270.00	9'152.20	9'152.20
9428.390	Terrains patrimoine financier	0.00	53'000.00	67'938.60
9430.390	Complexe FA	152'750.00	568'464.00	292'464.00
9431.390	Complexe RO	7'100.00	52'106.00	52'106.00
9441.390	Ancienne école VI	2'040.00	4'120.00	4'120.00
	Total	369'720.00	1'819'837.20	1'657'006.80

Les postes pour lesquels plus aucuns intérêts et amortissements ne sont inscrits au budget 2019, correspondent aux projets resp. aux chapitres totalement amortis dans le cadre du bouclage des comptes 2017 (amortissements supplémentaires et assainissement du bilan) et aux projets dont les amortissements seront arrivés à leur terme au 31.12.2018.

5.4 Contributions de la commune de Hauterive FR

Pour les services communaux pour lesquels nous collaborons avec la commune d'Hauterive, les contributions de la commune d'Hauterive (comptes ---.452.00) sont calculées au prorata des derniers chiffres officiels de la population légale des deux communes au 31 décembre 2017 (Gibloux : 7'306 hab., Hauterive : 2'496 hab.). La part de la commune de Hauterive est de 25.46 %.

Les frais de location des locaux correspondent aux frais effectifs pour les locaux loués et selon les règles et aux tarifs définis sous point 5.5 pour les locaux communaux.

Les frais de gestion dont la facturation est prévue dans les conventions sont calculés pour l'exercice 2019 à un taux forfaitaire de 5% des frais nets de chaque chapitre à charge de la commune de Hauterive. Ils comprennent les frais de l'administration générale, les frais d'encadrement du conseiller communal, etc.. A terme, la facturation des frais de gestion devra faire l'objet d'une analyse plus approfondie afin de déterminer un taux parfaitement équitable pour les deux parties.

Les frais de gestion de 5% ne sont pas pris en compte pour (lignes en gris) :

- la contribution de Fr. 5.00/habitant consacrée aux activités culturelles régionales ;
- les frais d'assistance et de contribution aux MIS.

Service ou centre de coûts	Acte de collaboration	Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
Service des curatelles	Convention	51'000.00	46'000.00	37'854.15
Protection de la population	Entente intercommunale	7'000.00	8'000.00	6'265.45
Services auxiliaires sans SESAM	Convention	79'000.00	79'000.00	60'123.20
Services auxiliaires SESAM		42'000.00	42'000.00	46'393.20
Activités culturelles « régionales »	Accord tacite	12'480.00	7'290.00	7'293.00
Bibliothèques	Convention	50'000.00	49'000.00	47'361.85
Ludothèque	Accord tacite	9'000.00	7'000.00	5'985.15
Structures d'accueil de la petite enfance	Convention	147'000.00	129'000.00	85'323.25
Participation Midnight Sports ¹⁾	Accord à confirmer	6'000.00	0.00	0.00
Service social, administration	Convention	180'000.00	179'000.00	172'494.30
Service social, frais d'assistance		134'000.00	139'000.00	122'893.95
Service social, frais MIS		29'000.00	24'000.00	27'366.45
Total		746'480.00	709'290.00	619'353.95

¹⁾ Nouveau pour 2019

5.5 Imputations internes

Frais administratifs

Les frais de l'administration générale ne sont pas imputés dans les autres centres de charges.

Frais de personnel

Imputations directes des charges de salaires et des parts patronales des charges sociales.

Les autres charges de personnel (chapitre 020) ne sont pas imputées dans les divers centres de charges.

Répartition des frais entre le Service social (SSoc) et le Service des curatelles (SCur)

Les frais communs sont gérés par le SSoc. Ils sont répartis par imputations internes entre les deux services selon une clé de répartition uniforme basée sur le nombre des ept respectifs : 75% SSoc et 25% SCur pour le budget 2019.

Frais de location des locaux

En attendant de disposer d'un chiffrage détaillé des frais effectifs et des surfaces des locaux concernés, nous appliquons les règles et les tarifs suivants :

- Le tarif est appliqué à la surface nette des locaux sans compter les locaux techniques et les circulations.
- Les sanitaires ne sont comptés que s'ils ne sont pas partagés avec d'autres activités.
- Le tarif comprend les charges.

Locaux divers : surface nette, Fr. 200.00/m²

Locaux du feu : surface brute, Fr. 100.00/m²

Containers : surface brute, Fr. 100.00/m² (AES Vuisternens-en-Ogoz)

Combles : surface nette, Fr. 100.00/m² (AES Farvagny-le-Grand)

Jardin crèche : surface brute, Fr. 50.00/m²

Abri : surface nette, Fr. 50.00/m² (archives administration)

Frais de chauffage

Pour la fourniture de copeaux par le Service forestier aux chaufferies communales, les charges font l'objet d'une imputation interne entre le Service forestier (chapitre 810) et les centres de charges concernés (CAD Rossens, Ecole Vuisternens-en-Ogoz, Centre forestier Vuisternens-en-Ogoz). Les copeaux sont valorisés au prix de Fr. 44.25/m³ pour les copeaux secs et Fr. 37.65/m³ pour les copeaux humides.

Pour la chaufferie de Rossens, à défaut de disposer de relevés des compteurs d'énergie pour les derniers exercices (ils sont hors service), les charges ont été évaluées sur la base des consommations 2014 à 0.10 Fr./kWh.

Intérêts des dettes

La charge d'intérêts inscrite dans les divers centres de charges est calculée au taux moyen de 1.0 % (total des intérêts des emprunts bancaires rapporté à la dette résiduelle totale) sur la dette résiduelle figurant dans le tableau du contrôle de l'endettement établi par le Service des communes (Limites de crédits autorisés) – voir sous point 5.3 ci-dessus.

Amortissements obligatoires

Les charges d'amortissements obligatoires sont réparties dans les divers centres de charges sur la base des montants d'amortissements inscrits dans le contrôle de l'endettement établi par le Service des communes – voir sous point 5.3 ci-dessus.

C. Budget des investissements 2019

1. Situation financière de la commune au 31.12.2017

Voir la présentation et les commentaires au chapitre « Plan financier 2019 – 2023 », point 2.1, page 2. La communication du SCom à ce sujet figure en annexe 3.

2. Commentaires généraux sur le budget des investissements

Le budget des investissements 2019 vous est communiqué sous la forme d'un tableau récapitulatif commenté (voir annexes 12 et 13). L'inventaire des projets est classé selon l'ordre du plan comptable avec mention du village dans lequel il sera réalisé, du dicastère et du service communal concernés.

Les colonnes « Financements par les réserves » (dissolution des réserves disponibles) et « Soldes à financer » (en principe financement par l'emprunt) ne font formellement pas partie du budget des investissements. Elles figurent à titre d'informations complémentaires relatives au financement des projets (voir les messages relatifs aux décisions spéciales, annexes 14 à 29). Le budget des investissements en tant que tel figure en annexe 13.

Les objets inscrits au budget des investissements 2019 ont été classés en trois catégories (voir code de couleurs au bas de l'annexe 12) :

- Suite et report, total ou partiel, d'un projet inscrit au budget des investissements 2018 ou d'une année antérieure.
- Nouveau projet proposé pour 2019 soumis au Conseil général pour décision spéciale.
- Recettes d'investissement non affectées à un projet.

Résultats en résumé

Catégorie	Investissements 2019			Financements	
	Charges	Produits	Nets	Par les réserves ¹⁾	Soldes à financer
Reports de projets déjà décidés	3'001'000.00	796'000.00	2'205'000.00	1'018'000.00	1'187'000.00
Nouveaux projets (décisions spéciales)	4'158'000.00	1'533'000.00	2'625'000.00	2'390'000.00	235'000.00
Recettes d'investiss. non affectées		2'314'000.00	-2'314'000.00		-2'314'000.00
Total	7'159'000.00	4'643'000.00	2'516'000.00	3'408'000.00	-892'000.00
dont pour les chapitres EP et EU	3'293'000.00	813'000.00	2'480'000.00	1'708'000.00	772'000.00
Autres projets inscrits au plan financier pour 2019	3'191'000.00	1'677'000.00	1'514'000.00	919'500.00	594'500.00

¹⁾ Les chiffres du financement par les réserves sont donnés sous réserve des disponibilités.

3. Projets d'investissements en cours en 2019

Les projets déjà décidés (projet et financement) et entrepris (permis de construire obtenu, travaux entrepris) dans le cadre du budget 2018 ou d'une année antérieure qui se prolongent en 2019 figurent dans cette catégorie.

Les chiffres inscrits au budget des investissements correspondent aux évaluations des charges et des produits 2019 pour ces projets. Ils représentent les soldes pour les projets qui devraient se terminer dans le courant de l'année 2019.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 12).

Liste des projets en cours

Projet	Lieu	Décision année	Budget initial	Budget 2019 reports
			Charges + Produits -	Charges + Produits -
Etude faisabilité extensions centres scolaires	GX	2018	100'000.00	90'000.00
Etude zones 30 km/h et rénovation Route du Centre	CO	2016	100'000.00	20'000.00
Aménagement routier In-Riaux	FG RO	2016	+ 981'000.00 - 746'000.00	+ 165'000.00 - 350'000.00
Rénovation Route du Centre	CO	2016	1'326'000.00	200'000.00
Allègements collecteurs de routes	VG	2017	108'000.00	108'000.00
Rte de Montena, aménagement d'un trottoir	RO	2015	440'000.00	30'000.00
Protection des sources	GX	2016	133'000.00	100'000.00
Turbidimètres pour installations UV	GX	2017	50'000.00	50'000.00
Assainissements Essert – Les Biches	RO	2016 2017	200'000.00 300'000.00	+ 25'000.00 - 8'000.00
Assainissements La Raveire	RO	2016 2017	1'050'000.00 950'000.00	+ 25'000.00 - 18'000.00
Mise en séparatif centre village	CO	2016	660'000.00	15'000.00
Renforcement conduite art. 42 et 128 Corpataux	CO	2016	90'000.00 - 20'000.00	+ 78'000.00 - 20'000.00
Bassin de laminage Pra Gady	VO	2017	325'000.00	300'000.00
Mise en séparatif, collecteur Rossens – Farvagny-le-Petit	FP	2017	2'500'000.00	1'150'000.00
PGEE	GX	2017	200'000.00	100'000.00
Revitalisation de la Longivue	FG	2018	+ 400'000.00 - 400'000.00	+ 400'000.00 - 400'000.00
Révision du PAL après fusion	GX	2016	130'000.00	50'000.00
Acquisition et échanges de terrains	VO	2016	380'000.00	95'000.00
Total			+ 9'173'000.00 - 1'166'000.00	+ 3'001'000.00 - 796'000.00

4. Nouveaux projets proposés pour 2019

Vous trouvez dans cette catégorie les projets que les services communaux et le conseil communal vous proposent d'entreprendre en 2019.

Chaque projet fait l'objet d'un message particulier placé en annexe du présent message (annexes 14 à 29) et sera soumis séparément pour approbation au Conseil général (décision spéciale selon LCo, art. 89, al. 2).

Les décisions du Conseil général concernant ces dépenses sont soumises au référendum facultatif (selon LCo, art. 52, al. 1, litt. a).

Liste des nouveaux projets - charges et recettes 2019

Projet	Lieu	Investissements 2019		Financement	
		Charges	Produits	Par les réserves	Soldes à financer
Réalisation liaison piétonne Rte Montena	RO	150'000.00		150'000.00	0.00
Giratoire Rte du Bry	FG	35'000.00		35'000.00	0.00
Etude, mise en conformité des arrêts de bus selon la LHand	GX	30'000.00		30'000.00	0.00
Achat d'un véhicule technique	GX	235'000.00			235'000.00
Liaison des réseaux Haut et Bas-Gibloux	GX	960'000.00	367'000.00	593'000.00	0.00
Echange de compteurs d'eau potable	GX	170'000.00		170'000.00	0.00
Système unique de télégestion du réseau d'eau potable	GX	120'000.00		120'000.00	0.00
Mise en séparatif Rossens, étude	RO	100'000.00		100'000.00	0.00
Allègement de collecteurs d'épuration et corrections de chambres	GX	100'000.00		100'000.00	0.00
Assainissement de la butte de tir	VO	310'000.00	133'000.00	177'000.00	0.00
Harmonisation du PAL, études complémentaires	GX	75'000.00		75'000.00	0.00
Frais d'équipement terrains ZAC Longivue	FG	1'533'000.00	1'033'000.00	500'000.00	0.00
Aménagement d'une place multifonction	FG	150'000.00		150'000.00	0.00
Transformation du complexe communal	RO	35'000.00		35'000.00	0.00
Assainissement de l'ancienne école	VI	125'000.00		125'000.00	0.00
Etude du développement du CAD	RO	30'000.00		30'000.00	0.00
Total		4'158'000.00	1'533'000.00	2'390'000.00	235'000.00

5. Recettes d'investissements

Les recettes d'investissements comprennent les ventes d'immobiliers, les taxes de raccordement à l'eau potable et à l'épuration ainsi que les subventions et autres contributions à des objets d'investissements.

Voir également les commentaires inscrits sur la ligne du projet dans le fichier du budget des investissements commenté (annexe 12).

D. Annexes

1. Plan financier 2019 – 2023 des investissements
2. Plan financier 2019 – 2023 du fonctionnement - Récapitulations par chapitre
3. Analyse du budget 2018, Situation financière 2013 - 2017 et Capacité d'investissement
4. Contrôle de l'endettement au 31.12.2017, document SCom
5. Contrôle de l'endettement au 31.12.2018, projection
6. Estimation des recettes fiscales 2019 – Communiqué du SCC
7. Budget de fonctionnement 2019 par chapitre avec commentaires - format « Excel »
8. Budget de fonctionnement 2019 par nature - format « Citizen (logiciel communal) »
9. Personnel communal - Taux des charges sociales
10. Répartition du personnel communal – Graphique
11. Emprunts bancaires, état évalué au 31.12.2018 – Tableau et graphiques
12. Budget des investissements 2019 par chapitre avec commentaires - format « Excel »
13. Budget des investissements 2019 - format « Excel »
14. Rossens – réalisation d'une liaison piétonne entre la Route de Montena et la route cantonale
15. Farvagny-le-Grand – mandat d'étude pour l'aménagement du giratoire au croisement de la Route de Grenilles et de la Route du Bry
16. Gibloux – mandat d'étude pour la mise en conformité des arrêts de bus selon la LHand
17. Gibloux – achat d'un véhicule édilitaire porte-outils combiné pour le balayage, déneigement et salage des trottoirs
18. Gibloux – travaux de liaison des réseaux d'eau potable du Haut et du Bas-Gibloux
19. Gibloux – échange de compteurs d'eau potable
20. Gibloux – mise en place d'un système unique de télégestion du réseau d'eau potable
21. Rossens – mandat d'étude pour la mise en séparatif du réseau d'évacuation et d'épuration des eaux
22. Gibloux – allègement de collecteurs en surcharges et corrections de chambres diverses
23. Vuisternens-en-Ogoz – assainissement de la butte de tir
24. Gibloux – études complémentaires liées à l'harmonisation du PAL
25. Farvagny-le-Grand – participation aux frais d'équipement et de PAD de la ZACT La Longivue
26. Farvagny-le-Grand – aménagement d'une place multifonction
27. Rossens – transformation complémentaire du complexe communal, secteur Service social et Service des curatelles
28. Villarlod – assainissement du bâtiment de l'ancienne école
29. Rossens – mandat d'étude pour le développement du chauffage à distance (CAD)
30. Plan financier 2019 – 2023 des investissements - Fiches relatives aux nouveaux projets non soumis à décision spéciale d'investissement en décembre 2018